



Bilan Annuel d' Auto Surveillance ICPE 2020



Table des matières

INTRODUCTION 3

1)	Volume d'effluent mesuré en sortie d'ouvrage de traitement des matières de vidange.	3
2)	Mesure des rejets gazeux : Ammoniac et sulfure d'hydrogène.	3
3)	Bilan Entrée/ Sortie sur 24h des effluents de la station d'épuration.	4
4)	Taux de conformité du rejet :.....	7
5)	Production de Boue 2020	8
6)	Gestion des déchets :.....	8
7)	Présentation des apports de boues extérieurs pour traitement en serre de séchage solaire : 10	
8)	Vérification de l'installation électrique :	15
9)	Matériel de Lutte contre l'incendie :.....	15
10)	Mesure de Bruit en limite de propriété :	15
11)	Equipement Electromécanique :	16

INTRODUCTION

Implanté au niveau de la ZAC Panda sur la commune de Dumbéa, Epuration Séchage Services (ESS) exploite un ouvrage de traitement des eaux de vidange et une unité de séchage solaire des boues de station d'épuration.

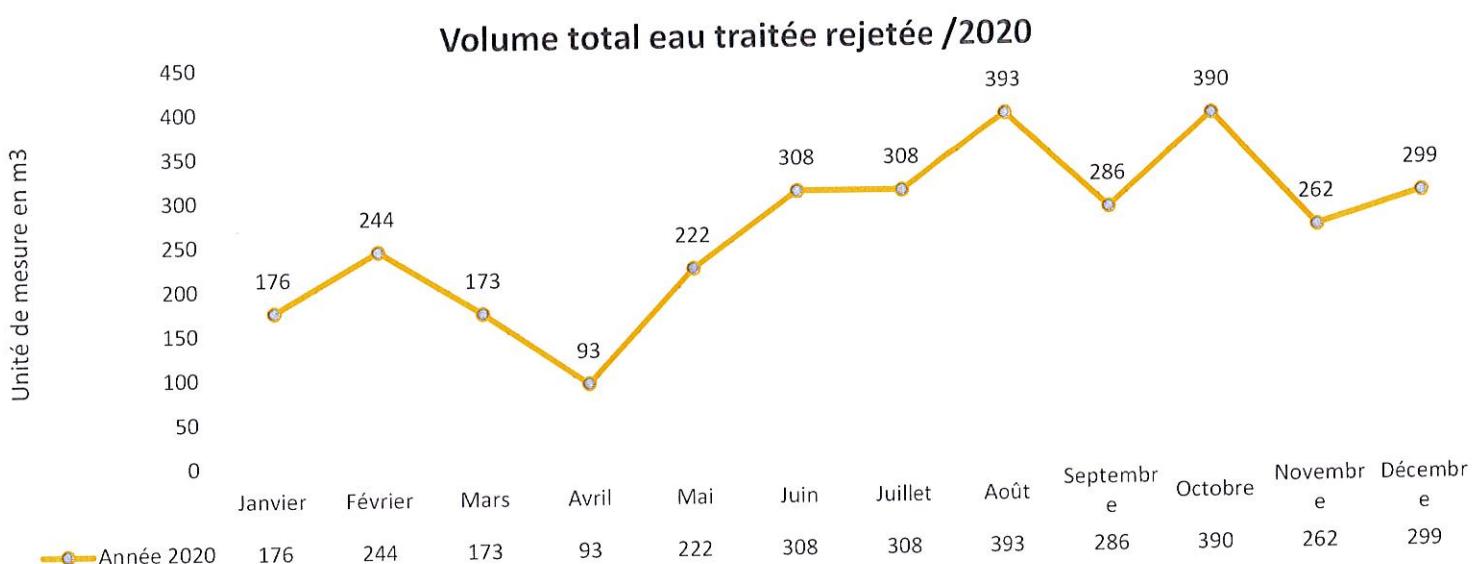
En activité depuis juin 2018, ESS est en charge de suivre les prescriptions réglementaires issu de son arrêté d'exploitation N°2875-2014/ARR/DENV du 24 octobre 2014.

Ci-dessous sont présentés les différents suivis et mesures liés au programme d'autosurveillance réalisé au sein de nos installations.

1) Volume d'effluent mesuré en sortie d'ouvrage de traitement des matières de vidange.

Ci-dessous sont présentés les volumes rejetés mensuellement au niveau du canal de sortie récupérés à l'aide d'un débitmètre à ultra son.

Le suivi est présenté mensuellement pour une lecture plus lisible. Vous trouverez en annexe 1 l'ensemble des relevés mensuels présentant les rejets journaliers.



Le total sur 2020 d'environ 3150 M3 est légèrement en baisse comparé à l'année 2019 (3790M3). La station dimensionnée pour accepter 60M3/ jour reste sur un régime non nominal sur 2020. (Environ 35% pour 15M3/ jour de moyenne)

2) Mesure des rejets gazeux : Ammoniac et sulfure d'hydrogène.

Comme discuté, L'apport de boue externe n'étant pas optimal, le régime des serres atteigne environ les 33% de remplissage qui ne permet pas un fonctionnement au régime nominal de l'installation. Ces mesures étant très difficilement réalisable par les bureaux d'Etude sur le Territoire et n'ayant pas atteint les régimes déclarés, ES SERVICES n'a pas procédé à l'analyse sur ces paramètres.

ES SERVICES n'a pas rencontré de problème olfactif sur 2020.

En cas de nouveau problème olfactif significatif, ES SERVICES mandatera un bureau d'étude pour sa réalisation.

On constate que sur 2020, Les contacts téléphonique se sont fortement réduits et ne touche désormais que ponctuellement notre entourage proche. ES SERVICES continu de mettre en place une désodorisation a base d'huile essentiel permettant de limiter ces impacts.

3) Bilan Entrée/ Sortie sur 24h des effluents de la station d'épuration.

Ci-dessous un tableau présentant les bilans 24h entrée (bassin tampon) et sortie (Rejet eau traitée) d'ES Service pour la période 2020.

- Partie Bilan 24 : Entrée(Bassin tampon) /Sortie de STEP (Canal de rejet):

Suivi des paramètres réglementaires de rejet

Date de réalisation du contrôle annuel 2020 : février-20

Paramètres	Température	pH	DBO5	DCO	MES Totales	Azote global (N)	Phosphore	Nitrate Dissous (NO3)	Nitrite Dissous (NO2)
Norme d'acceptation	<ou = 30	5,5 <ou= pH >ou = 8,5						-	-
Unité	°Celsius		Mg O2/l	Mg/l	Mg/l	Mg N/l	Mg PO4/l	Mg NO3/l	Mg NO2/l
Résultats Entrée STEP ICPE	26,9	6,95	2200	9850	5860	132	91,5	N/A	N/A
Résultats Sortie STEP ICPE	30,07	7,17	8	49	8,18	5,4	4,8	0,4	<0,2

Concernant le bilan sur l'entrée de STEP, on remarque que des fluctuations sont présentes mais de manière générale les valeurs restent cohérentes entre elles. Si on compare aux valeurs obtenues sur 2019, les valeurs ne diffèrent pas.

N'ayant pas de valeur seuil sur l'entrée mis à part la température et le pH, ce bilan montre en comparant à la sortie de STEP, le bon fonctionnement de la STEP en termes de traitement.

Concernant le rejet, ci-dessous une représentation graphique permettant de constater que l'ensemble des résultats du bilan 24 en sortie de STEP est conforme à l'arrêté. Aucun dépassement des valeurs limites n'a été constaté sur 2020.

L'arrêté de la commune de Dumbéa imposant un suivi des mêmes paramètres de manière semestriel, ci-dessous les résultats obtenus en Septembre 2020 sur le rejet de la STEP.

Paramètres	Température	pH	DBO5	DCO	MES Totales	Azote global (N)	Phosphore	Nitrate Dissous (NO3)	Nitrite Dissous (NO2)
Norme d'acceptation	5,5 <ou= pH >ou =								
Sortie	<ou = 30	8,5	800	2000	600	150	50	-	-
Unité	°Celsius		Mg O2/l	Mg/l	Mg/l	Mg N/l	Mg PO4/l	Mg NO3/l	Mg NO2/l
Résultats Sortie STEP ICPE	25,9	7,7	2	131	8,94	13,5	8	0,2	<0,2

Les rapports d'analyses sont joints en Annexe.2

Ci-dessous, sont présentées sous forme de Graphique les paramètres réglementaires depuis 2018, montrant qu'aucun des paramètres réglementaires n'ont été dépassés depuis l'ouverture de nos installations.

BILAN du suivi des paramètres réglementaires ICPE



4) Taux de conformité du rejet :

Nombre d'analyses réglementaires Demandées	Nombre d'analyses réglementaires réalisées	Nombre d'analyses conformes	Respect des exigences de l'article 4.4	Taux de conformité au regard de l'arrêté.
Année 2020	1	2	Oui	100%

Conformément aux exigences de l'arrêté, les performances de traitement de la STEP ES SERVICES sont jugées conforme pour l'année 2020.

Pourcentage d'abattement pour les éléments majeurs :

% d'abattement apres traitement ES Services			
	Résultats entrée (mg/l)	Résultats Sortie (mg/l)	% d'abattement
DBO5	2200	8	99,64%
DCO	9850	49	99,50%
MES T	5860	8,18	99,86%
Azote T	132	5,4	95,91%
Phosphore T	91,5	4,8	94,75%

5) Production de Boue 2020

Ci-dessous est présenté les volumes d'extraction mensuels des boues sortie du flottateur vers la presse à vis issu de la STEP ES SERVICES.

Production de Boue 2020	Volume d'extraction des boues vers presse à vis (M3)	Quantité estimé en sortie de Presse (Tonne)	Estimatif des quantités en Tonne de MS
janv-20	81	4,05	0,61
févr-20	97	4,85	0,73
mars-20	N/A	N/A	0,70
avr-20	120	6	0,91
mai-20	105	5,25	0,80
juin-20	151	7,55	1,17
juil-20	171	8,55	1,29
août-20	161	8,05	1,22
sept-20	100	5	0,76
oct-20	126	6,3	0,96
nov-20	152	7,6	1,13
déc-20	230	11,5	1,73
Total	1494	74,7	12,02

. Estimation pour le mois d'avril 2020 suite à une perte de la supervision (informatique) et des données associées.

On remarque que la production de boue brute provenant de ES SERVICES reste stable et assez faible. En effet la station n'a toujours pas atteint les volumes entrants nominales en matière de vidange de 60 mètre cube par jour d'où une production de boue limitée.

6) Gestion des déchets :

On entend par "gestion d'un déchet" les étapes successives et complémentaires suivantes :

Identification → Collecte → Stockage → Transport → Elimination/Valorisation

a) Identification :

Les principaux types de déchets sont répartis dans la catégorie des déchets industriels Banal DIB :

- Refus de dégrillage (déchets solides dont la taille est supérieur à 10mm et 3 mm)
- Les déchets du dégraisseur dessableur composés essentiellement de sables et gravier
- Une partie des graisses en excès générées lors des écrémages en surface du dessableur (compact)

Pour 2020, aucunes boues en sortie de flottateur n'ont été intégrées sur la CSP mais pré-déshydraté pour une intégration au sein de nos serres de séchage.

En termes de déchets dits dangereux, ES Services ne génère que de très faibles quantités liées aux réactifs des analyses réalisées en interne. Depuis le démarrage de l'activité, 6 litres de déchet de laboratoire ont été générés mais toujours en stockage au sein de nos installations.

b) Collecte :

Les déchets sont collectés par le biais de bennes ou de poubelles sur le site pour les déchets dits non dangereux.



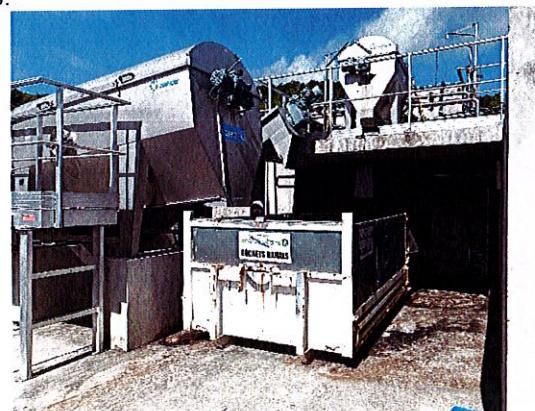
En ce qui concerne les déchets dangereux (laboratoire), ES SERVICES les conditionnements dans des flacons d'un litre en PEHD.



Pour les excès de graisse, ES SERVICES fait appel à une hydro cureuses pour une élimination directe vers le centre de traitement de Ducos (CSP)

c) Stockage

Le Stockage des déchets DIB est situé à l'extérieur au niveau de la benne dédié à ce type de déchets placé sous les équipements.



Les DID sont stockés au sein de la partie laboratoire jusqu'à leurs éliminations

d) Transport :

Le transport est principalement pris en charge par l'entreprise ECO-SOLUTION, prestataire en charge de l'élimination des DIB, ou AD VIDANGE pour la partie élimination des graisses. Les déchets sont acheminés principalement vers :

- Le centre d'enfouissement technique de Gadji (Paita) pour les DIB
- SOCADIS (Ducos) pour la future gestion des DID (prise en charge par ES SERVICES)
- La CSP de Ducos pour la partie graisse en excès.

e) Elimination/valorisation :

Le mode d'élimination ou de valorisation dépend du type de déchet :

- Les DIB et graisses en excès sont enfouis dans une zone contrôlée à Gadji (Païta)
- Les DID seront envoyés par l'entreprise SOCADIS principalement vers la Nouvelle-Zélande pour être traités via des filières appropriées.

A ce jour ES SERVICES ne génère aucun déchets dits réglementés (piles, batteries, Huiles usagées,)

f) Résultats :

Pour l'année 2020, les résultats issus des documents transmis par nos prestataires sont compilés dans le tableau ci-dessous :

Tableau de synthèse des déchets gérés sur le site d'ES SERVICES pour 2020

Désignation du déchet	Code 1	Code 2	Quantités mesurées sur 2020 (Tonnes)	Quantités mesurées sur 2019 (Tonnes)	Origine du déchet	Transporteur	Eliminateur/valorisateur	Mode de traitement (1)
DIB collectés en bennes	20 03 01	--	30.360	26.100	Refus de Trommel dégrillage, Vis à sable	Eco-Solution	CSP	DC2
Graisse Végétale	19 08 09	--	100.58	76.39	Ecrémage fosse à sable	AD Vidange	CSP	DC2

(1) :
DC2 : Mise en décharge de classe 2

En annexe 3 est présenté l'ensemble des bordereaux d'intervention et tickets de pesés CSP ainsi que les bordereaux d'élimination et pesées pour la partie Graisse.

L'amélioration des tickets de pesées est difficile et certaine demeure illisible.

7) Présentation des apports de boues extérieures pour traitement en serre de séchage solaire :

Sur l'année 2020, la CDE à réalisé des apports de Boues de STEP provenant du Grand Nouméa.

Ci-dessous sont présenté ces quantités :

Année : 2020

Date	Société	Origine	Quantité	N° BSD ESS
02/01/20	CDE	Rivière salée	7480	3873
03/01/20	CDE	Anse Vata	9380	3874
03/01/20	CDE	Tindu / Kaméré	3680	3875
03/01/20	CDE	Rivière salée	3320	3876
06/01/20	CDE	Rivière salée	4860	3877
06/01/20	CDE	Yahoué	4100	3878
07/01/20	CDE	Montravel	3500	3879
09/01/20	CDE	Rivière salée	5040	3880
10/01/20	CDE	Rivière salée	3500	3881
13/01/20	CDE	Yahoué	4500	3882
14/01/20	CDE	Rivière salée	3380	3884
14/01/20	CDE	Tindu / Kaméré	3960	3885
16/01/20	CDE	Dumbéa 2	3880	3886
16/01/20	CDE	Montravel	3900	3887
16/01/20	CDE	Rivière salée	4040	3888
16/01/20	CDE	Tindu / Kaméré	4100	3889
17/01/20	CDE	Yahoué	3760	4161
20/01/20	CDE	Rivière salée	7040	4162
20/01/20	CDE	Rivière salée	4320	4163
20/01/20	CDE	Tindu / Kaméré	5100	4164
22/01/20	CDE	Anse Vata	7720	4165
22/01/20	CDE	Rivière salée	4900	4166
22/01/20	CDE	Yahoué	2640	4167
23/01/20	CDE	Tindu / Kaméré	5200	4168
24/01/20	CDE	Anse Vata	3380	4169
24/01/20	CDE	Rivière salée	3860	4170
27/01/20	CDE	Montravel	2740	4171
27/01/20	CDE	Tindu / Kaméré	3680	4172
28/01/20	CDE	Rivière salée	3960	4173
28/01/20	CDE	Yahoué	3380	4174
30/01/20	CDE	Tindu / Kaméré	4780	4176
30/01/20	CDE	Rivière salée	4700	4177
31/01/20	CDE	Yahoué	2240	4178
03/02/20	CDE	Rivière salée	3880	4179
03/02/20	CDE	Rivière salée	4400	4180
03/02/20	CDE	Tindu / Kaméré	4360	4181
05/02/20	CDE	Yahoué	2760	4183
05/02/20	CDE	Rivière salée	3660	4184

06/02/20	CDE	Anse Vata	8740	4185
06/02/20	CDE	Tindu / Kaméré	5620	4186
07/02/20	CDE	Rivière salée	3700	4187
10/02/20	CDE	Rivière salée	5260	4188
11/02/20	CDE	Rivière salée	3640	4189
11/02/20	CDE	Anse Vata	9060	4190
12/02/20	CDE	Tindu / Kaméré	4740	4212
12/02/20	CDE	Yahoué	3240	4213
13/02/20	CDE	Rivière salée	3520	4214
14/02/20	CDE	Anse Vata	9280	4215
17/02/20	CDE	Rivière salée	6140	4216
17/02/20	CDE	Tindu / Kaméré	2880	4217
17/02/20	CDE	Rivière salée	2960	4218
19/02/20	CDE	Anse Vata	6700	4219
20/02/20	CDE	Tindu / Kaméré	6720	4220
20/02/20	CDE	Yahoué	3180	4221
21/02/20	STAR	Anse Vata	9680	4222
21/02/20	STAR	Rivière salée	6540	4223
21/02/20	STAR	Rivière salée	2880	4224
25/02/20	CDE	Tindu / Kaméré	5100	4225
25/02/20	CDE	Rivière salée	4080	4226
25/02/20	CDE	Yahoué	3480	4227
27/02/20	CDE	Montravel	2060	4228
27/02/20	CDE	Rivière salée	3500	4229
28/02/20	CDE	Yahoué	2720	4230
28/02/20	CDE	Tindu / Kaméré	4840	4231
02/03/20	CDE	Anse Vata	6840	4232
02/03/20	CDE	Rivière salée	5800	4233
03/03/20	CDE	Tindu / Kaméré	4420	4234
03/03/20	CDE	Rivière salée	6140	4235
04/03/20	CDE	Anse Vata	9840	4236
04/06/20	CDE	Yahoué	3240	4237
05/03/20	CDE	Rivière salée	4040	4238
06/03/20	CDE	Anse Vata	8700	4239
06/03/20	CDE	Tindu / Kaméré	4800	4240
09/06/20	CDE	Rivière salée	4760	4241
10/03/20	CDE	Anse Vata	7400	4242
10/03/20	CDE	Yahoué	3180	4243
11/03/20	CDE	Tindu / Kaméré	3120	4244
11/03/20	CDE	Anse Vata	8420	4245
12/03/20	CDE	Rivière salée	6380	4246
13/03/20	CDE	Anse Vata	7360	4247
13/03/20	CDE	Yahoué	2860	4248

16/03/20	CDE	Montravel	4780	4249
16/03/20	CDE	Tindu / Kaméré	5380	4250
17/03/20	CDE	Anse Vata	8240	4426
17/03/20	CDE	Rivière salée	3920	4427
18/03/20	CDE	Yahoué	3140	4428
18/03/20	CDE	Dumbéa 2	1020	4429
18/03/20	CDE	Montravel	3780	4430
19/03/20	CDE	Anse Vata	11900	4431
19/03/20	CDE	Tindu / Kaméré	4200	4432
19/03/20	CDE	Dumbéa 2	9880	4433
28/04/20	CDE	Anse Vata	7080	4436
28/04/20	CDE	Rivière salée	4080	4435
28/04/20	CDE	Tindu / Kaméré	5480	4434
29/04/20	CDE	Yahoué	2940	4437
29/06/20	CDE	Montravel	1960	4438
30/04/20	CDE	Anse Vata	7380	4439
30/04/20	CDE	Rivière salée	5720	4441
30/04/20	CDE	Tindu / Kaméré	2860	4440
08/05/20	CDE	Rivière salée	4420	4442
15/05/20	CDE	Dumbéa 2	7840	4444
25/05/20	CDE	Rivière salée	4140	4445
25/05/20	CDE	Tindu / Kaméré	4100	4751
26/05/20	CDE	Rivière salée	5040	4752
26/05/20	CDE	Anse Vata	4320	4753
26/05/20	CDE	Dumbéa 2	7920	4754
28/05/20	CDE	Anse Vata	7120	4755
28/05/20	CDE	Tindu / Kaméré	3560	4756
29/05/20	CDE	Dumbéa 2	6080	4757
29/05/20	CDE	Rivière salée	5820	4758
29/05/20	CDE	Dumbéa 2	7120	4759
02/06/20	CDE	Dumbéa 2	6760	4760
02/06/20	CDE	Dumbéa 2	3720	4761
03/06/20	CDE	Dumbéa 2	7300	4762
03/06/20	CDE	Dumbéa 2	5920	4763
04/06/20	CDE	Dumbéa 2	4980	4764
05/06/20	CDE	Dumbéa 2	5460	4765
05/06/20	CDE	Dumbéa 2	9060	4766
08/06/20	CDE	Dumbéa 2	6860	4767
08/06/20	CDE	Dumbéa 2	5820	4768
09/06/20	CDE	Dumbéa 2	6520	4769
30/06/20	CDE	Tindu / Kaméré	3980	4772
30/06/20	CDE	Anse Vata	6280	4771
30/06/20	CDE	Anse Vata	7040	4770

01/07/20	CDE	Rivière salée	3100	4774
01/07/20	CDE	Yahoué	2980	4773
01/07/20	SOGEA	Rivière salée	5140	4775
01/07/2020	CDE	Rivière-Salée	5140	4745
03/07/2020	CDE	Anse-Vata	8760	4778
03/07/2020	CDE	Montravel	3080	4780
08/07/2020	SOGEA	Rivière-Salée	3660	5028
10/07/2020	SOGEA	Rivière-Salée	4680	5029
15/07/2020	SOGEA	Rivière-Salée	4020	5030
20/07/2020	SOGEA	Rivière-Salée	3860	5121
22/07/2020	SOGEA	Rivière-Salée	4380	5128
27/07/2020	CDE	Tindu-Kaméré	6520	5154
27/07/2020	CDE	Anse Vata	8600	5155
27/07/20	CDE	Montravel	1860	5156
28/07/20	CDE	Rivière-Salée	5280	5157
28/07/20	SOGEA	Rivière-Salée	5160	5159
30/07/20	CDE	Anse -Vata	8960	5161
30/07/20	CDE	Rivière-Salée	6200	5162
30/07/20	CDE	Tindu/Kaméré	5920	5163
05/08/20	SOGEA	Rivière-Salée	3280	5165
12/08/20	SOGEA	Rivière-Salée	5400	5289
17/08/20	CDE	Anse-Vata	7360	5322
17/08/20	CDE	Rivière-Salée	3960	5323
17/08/20	CDE	Anse-Vata	4940	5324
18/08/20	CDE	Yahoué	4060	5313
19/08/20	CDE	Rivière-Salée	6240	5314
20/08/20	CDE	Anse-Vata	7460	5315
20/08/20	CDE	Montravel	3920	5316
20/08/20	CDE	Tindu / Kaméré	5300	5318
21/08/20	CDE	Rivière-Salée	5280	5319
21/08/20	CDE	Yahoué	3600	5320
21/09/20	CDE	Anse-Vata	6 580	5517
21/09/20	CDE	Yahoué	2 200	5518
22/09/20	CDE	Rivière-Salée	5 880	5520
23/09/20	CDE	Anse-Vata	8 320	5519
23/09/20	CDE	Tindu-Kaméré	4860	5521
25/09/20	CDE	Rivière-Salée	6040	5522
26/10/20	CDE	Anse-Vata	9520	5492
26/10/20	CDE	Tindu-Kaméré	5840	5773
27/10/20	CDE	Rivière-Salée	5220	5821
29/10/20	CDE	Anse-vata	7720	5833
29/10/20	CDE	Rivière-Salée	5500	5834
29/10/20	CDE	Tindu-Kaméré	4300	5835

30/10/20	CDE	Yahoué	3280	5837
03/11/20	SOGEA	Rivièré-Salée	4400	5840
10/11/20	SOGEA	Rivière-Salée	4500	5942
20/11/20	SOGEA	Rivière-Salée	4980	6001
20/11/20	CDE	Dumbéa 2	8480	6002
23/11/20	CDE	Dumbéa 2	9360	6022
23/11/20	CDE	Anse-Vata	8840	6021
23/11/20	CDE	Rivière-Salée	6920	6023
24/11/20	CDE	Tindu-Kaméré	4520	6050
25/11/20	CDE	Dumbéa 2	8860	6062
25/11/20	CDE	Anse-Vata	9240	6063
25/11/20	CDE	Rivière-Salée	6760	6080
26/11/20	CDE	Dumbéa 2	10460	6084
26/11/20	CDE	Montravel	3180	6082
27/11/20	CDE	Dumbéa 2	10040	6083
29/12/20	CDE	Anse vata	10580	6350
29/12/20	CDE	Yahoué	4340	6351
30/12/20	CDE	Yahoué	6760	6352
30/12/20	CDE	Rivière-Salée	4620	6353
31/12/20	CDE	Anse-Vata	8480	6101
31/12/20	CDE	Yahoué	2640	6355

L'ensemble des BSD et ticket de pesée sont disponibles sur ES SERVICES. Pour ne pas surcharger le rapport, nous n'avons pas inclus ces derniers dans ce document.

Au total sur l'année 2020, ESS a accepté **1004** Tonnes avec une siccité d'environ 15%.
Après séchage solaire, une estimation d'environ **150.6** tonnes ont été produite après séchage solaire.

8) Vérification de l'installation électrique :

En annexe 4 est présenté le Rapport de la conformité Electrique associée aux installation d'ES SERVICES réalisé le 02 novembre 2020.

ES SERVICES à un an pour remettre en conformité certains points mentionnés au sein du rapport et s'engage à les régulariser avant le prochain contrôle prévu courant 2021.

9) Matériel de Lutte contre l'incendie :

En Annexe 5 est présenté le registre unique de sécurité relatif à la vérification périodique des équipements de lutte contre l'incendie.

La vérification a été réalisée en janvier 2021 par la société FT Consultant.
La prochaine vérification sera réalisée fin 2021 ou début d'année 2022.

10) Mesure de Bruit en limite de propriété :

Ces mesures n'ont pas encore été réalisées. N'ayant pas de voisinage proche au niveau de nos biofiltres (principale source de bruit potentielle), il n'a pas été judicieux de les réaliser immédiatement.

Ces mesures seront réalisées courant 2021 ou 2022. Ces mesures doivent être réalisées tous les 3 ans soit courant 2021. Une demande auprès de la Denv sera réalisée pour repousser cette échéance.

11) Equipement Electromécanique :

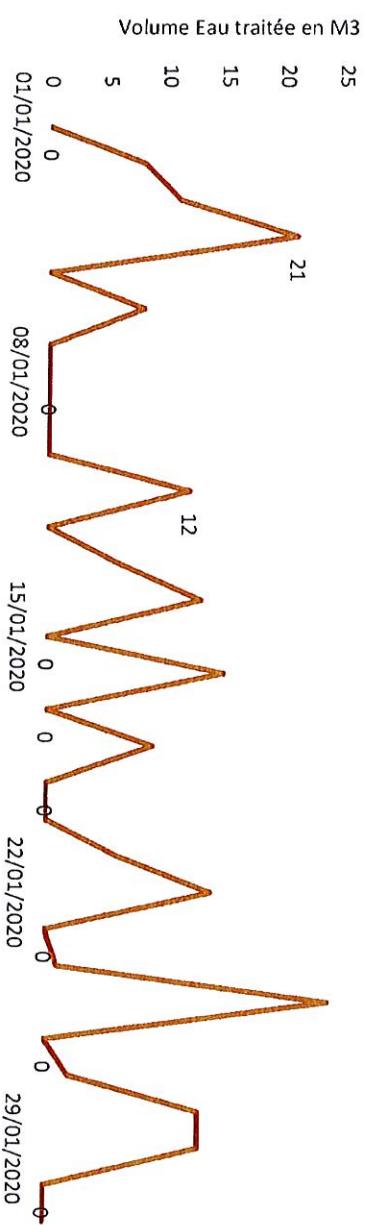
En Annexe 6, est présenté le rapport APAVE du 27/09/2020 sur le contrôle de l'équipement de levage « Palan à chaîne sur Monorail » + Potence 150 kg



ANNEXE 1

Dates	Meure Supervision J-1
01/01/2020	0
02/01/2020	8
03/01/2020	11
04/01/2020	21
05/01/2020	0
06/01/2020	8
07/01/2020	0
08/01/2020	0
09/01/2020	0
10/01/2020	0
11/01/2020	12
12/01/2020	0
13/01/2020	6
14/01/2020	13
15/01/2020	0
16/01/2020	15
17/01/2020	0
18/01/2020	9
19/01/2020	0
20/01/2020	0
21/01/2020	6
22/01/2020	14
23/01/2020	0
24/01/2020	1
25/01/2020	24
26/01/2020	0
27/01/2020	2
28/01/2020	13
29/01/2020	13
30/01/2020	0
31/01/2020	0

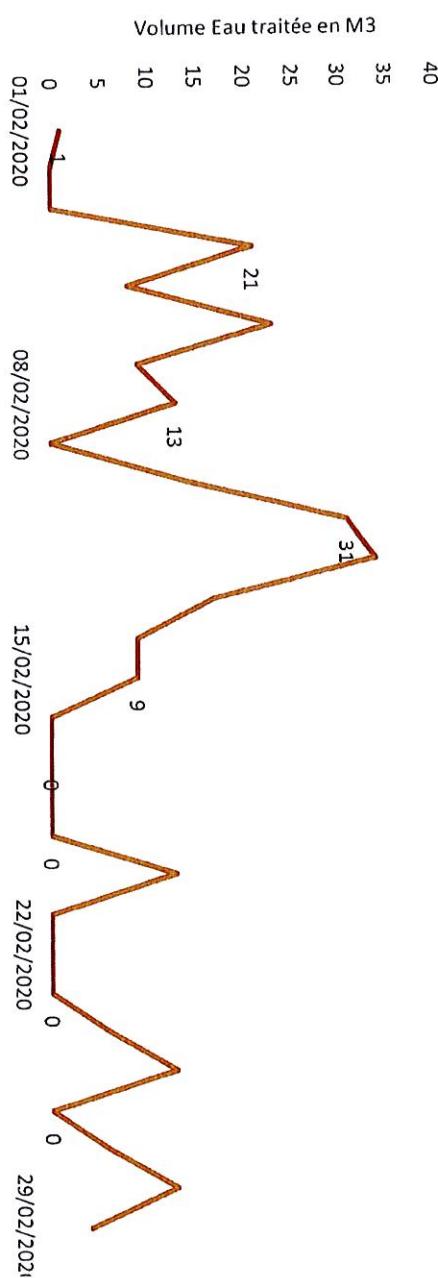
Bilan mensuel débit de rejet – Janvier 2020



Janv-20	
Volume max de rejet / jour	24
Journée de débit maximum	25/01/2020
Volume Moyen (Supervision) / jour	5.68
Volume total (Supervision)	176.00

Bilan mensuel débit de rejet – Février 2020

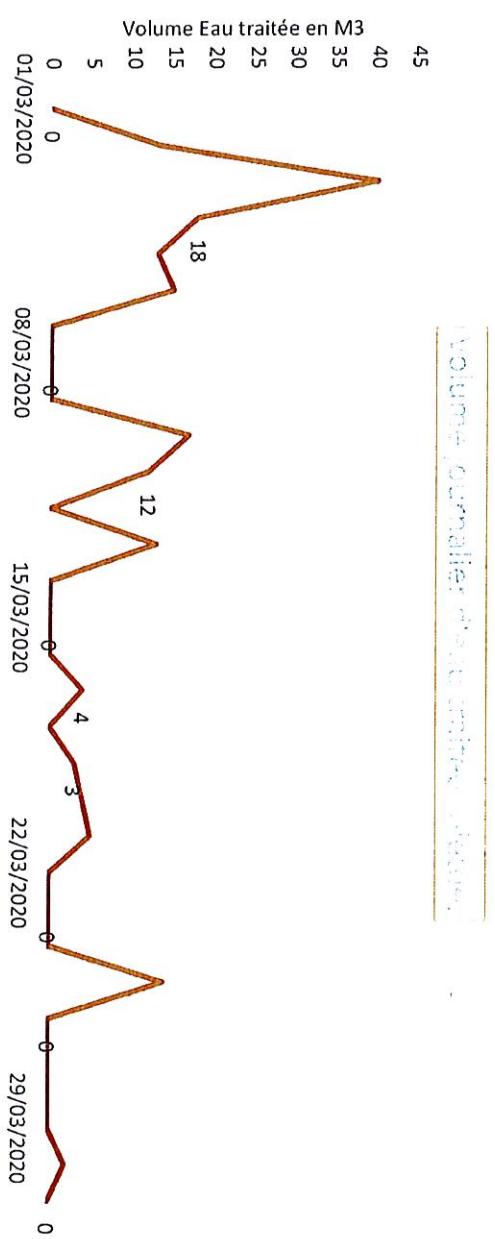
Dates	Meure Supervision J-1
01/02/2020	1
02/02/2020	0
03/02/2020	0
04/02/2020	21
05/02/2020	8
06/02/2020	23
07/02/2020	9
08/02/2020	13
09/02/2020	0
10/02/2020	14
11/02/2020	31
12/02/2020	34
13/02/2020	17
14/02/2020	9
15/02/2020	9
16/02/2020	0
17/02/2020	0
18/02/2020	0
19/02/2020	0
20/02/2020	13
21/02/2020	0
22/02/2020	0
23/02/2020	0
24/02/2020	6
25/02/2020	13
26/02/2020	0
27/02/2020	6
28/02/2020	13
29/02/2020	4



Février	
Volume max de rejet / jour	34
Journée de débit maximum	12/02/2020
Volume Moyen (Supervision) / jour	8.41
Volume total (Supervision)	244.00
Volume total (débitmètre)	245.63

		Bilan	
		Education SECHAGE SERVICES	
		Dates	Measure Supervision J-1
		Mars	
	01/03/2020	0	
	02/03/2020	13	
	03/03/2020	40	
	04/03/2020	18	
	05/03/2020	13	
	06/03/2020	15	
	07/03/2020	0	
	08/03/2020	0	
	09/03/2020	0	
	10/03/2020	17	
	11/03/2020	12	
	12/03/2020	0	
	13/03/2020	13	
	14/03/2020	0	
	15/03/2020	0	
	16/03/2020	0	
	17/03/2020	4	
	18/03/2020	4	
	19/03/2020	3	
	20/03/2020	4	
	21/03/2020	5	
	22/03/2020	0	
	23/03/2020	0	
	24/03/2020	0	
	25/03/2020	14	
	26/03/2020	0	
	27/03/2020	0	
	28/03/2020	0	
	29/03/2020	0	
	30/03/2020	2	
0	31/03/2020	2	

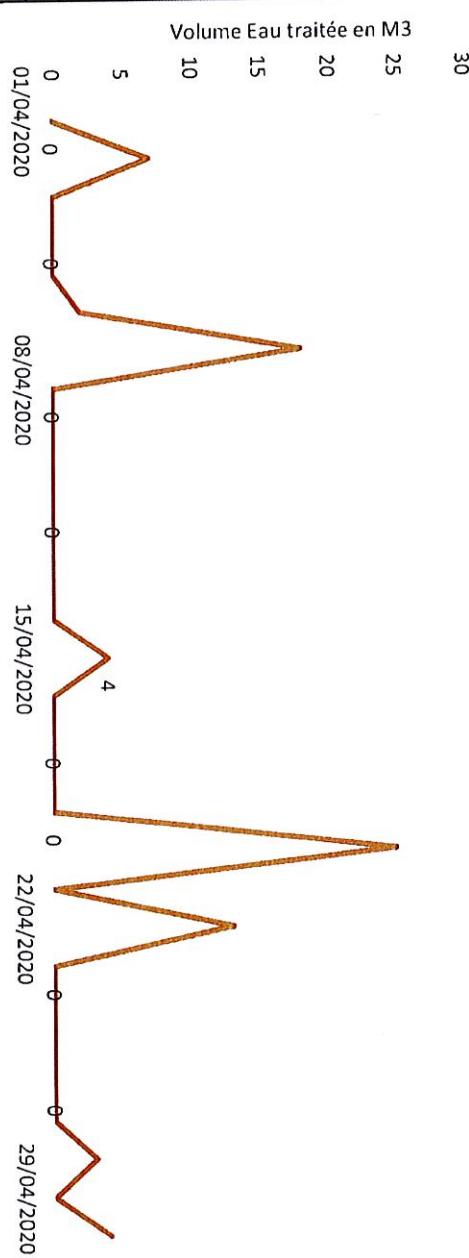
Bilan mensuel débit de rejet – Mars 2020



Mars	
Volume max de rejet / jour	40
Journée de débit maximum	03/03/2020
Volume Moyen (Supervision) / jour	5.58
Volume total (Supervision)	173.00
Volume total (débitmètre)	195.36

Bilan mensuel débit de rejet – Avril 2020

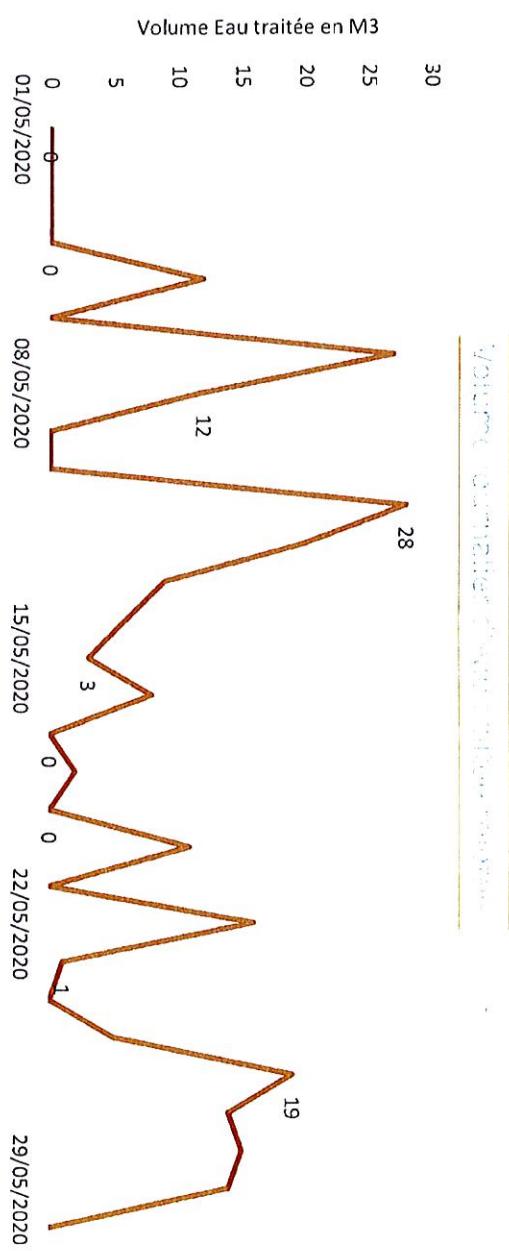
Dates	Measure Supervision I-1	Avril
01/04/2020		
02/04/2020		7
03/04/2020		
04/04/2020		
05/04/2020		0
06/04/2020		2
07/04/2020		18
08/04/2020		
09/04/2020		
10/04/2020		
11/04/2020		
12/04/2020		
13/04/2020		0
14/04/2020		
15/04/2020		4
16/04/2020		
17/04/2020		
18/04/2020		
19/04/2020		0
20/04/2020		25
21/04/2020		
22/04/2020		13
23/04/2020		0
24/04/2020		
25/04/2020		
26/04/2020		
27/04/2020		
28/04/2020		3
29/04/2020		0
30/04/2020		4



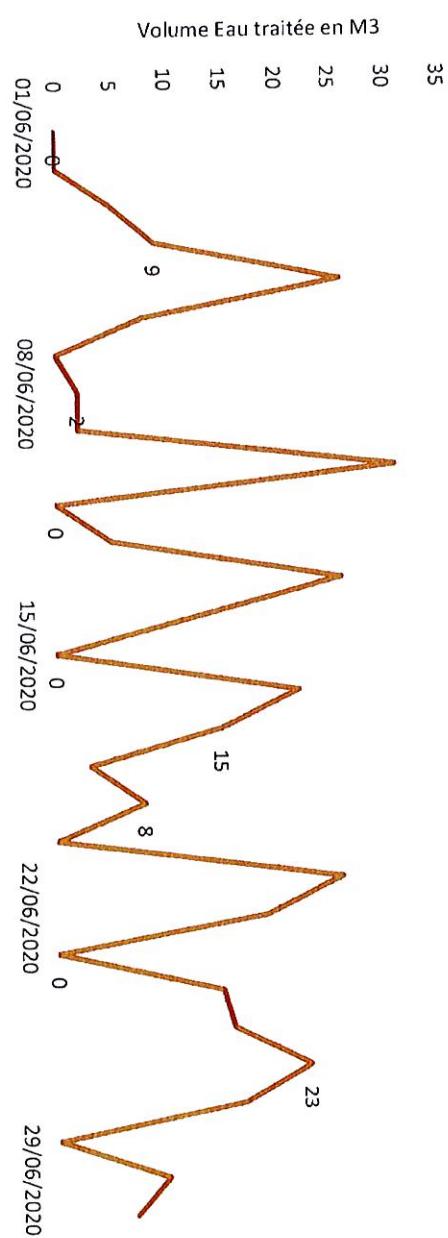
Avril	
Volume max de rejet / jour	25
Journée de débit maximum	20/04/2020
Volume Moyen (Supervision) / Jour	5.85
Volume total (Supervision)	76.00

	Bilan	V1	ES Services Épuration Séchage Services
Dates	Mai	Mesure Supervision J-1	
01/05/2020	0		
02/05/2020	0		
03/05/2020	0		
04/05/2020	0		
05/05/2020	12		
06/05/2020	0		
07/05/2020	27		
08/05/2020	12		
09/05/2020	0		
10/05/2020	0		
11/05/2020	28		
12/05/2020	20		
13/05/2020	9		
14/05/2020	6		
15/05/2020	3		
16/05/2020	8		
17/05/2020	0		
18/05/2020	2		
19/05/2020	0		
20/05/2020	11		
21/05/2020	0		
22/05/2020	16		
23/05/2020	1		
24/05/2020	0		
25/05/2020	0		
26/05/2020	5		
27/05/2020	14		
28/05/2020	15		
29/05/2020	14		
30/05/2020	0		
31/05/2020	0		

Bilan mensuel débit de rejet – Mai 2020



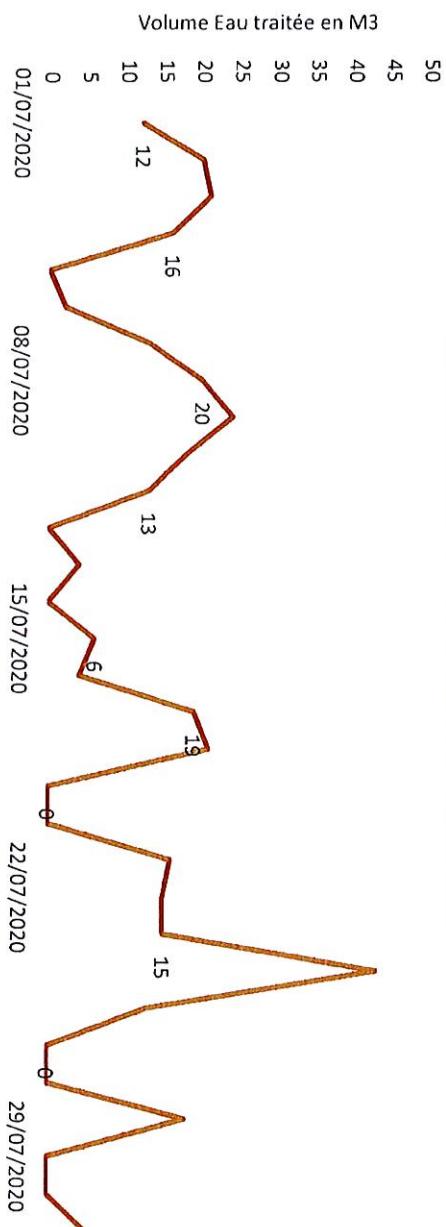
	Mai
Volume max de rejet / jour	28
Journée de débit maximum	11/05/2020
Volume Moyen (Supervision) / Jour	7.16
Volume total (Supervision)	222.00
Volume total (débitmètre)	256.52

Bilan mensuel débit de rejet – Juin 2020


Juin	
Volume max de rejet / jour	31
Journée de débit maximum	10/06/2020
Volume Moyen (Supervision) / Jour	10.27
Volume total (Supervision)	308.00
Volume total (débitmètre)	333.38

Bilan mensuel débit de rejet – Juillet 2020

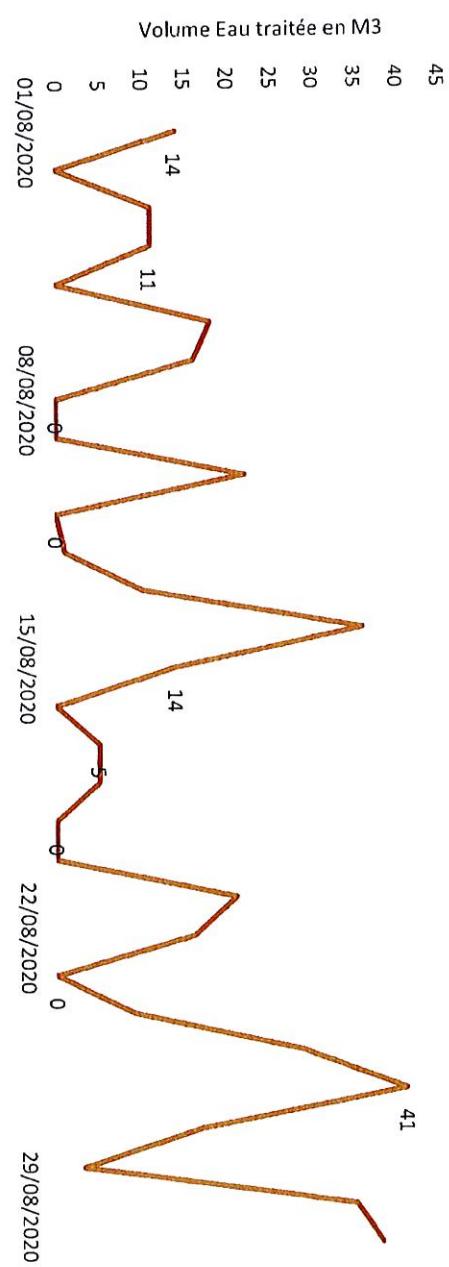
Dates	Mesure Supervision J-1	V1	ES Services Epuration Séchage Services
01/07/2020	12		
02/07/2020	20		
03/07/2020	21		
04/07/2020	16		
05/07/2020	0		
06/07/2020	2		
07/07/2020	13		
08/07/2020	20		
09/07/2020	24		
10/07/2020	18		
11/07/2020	13		
12/07/2020	20		
13/07/2020	15		
14/07/2020	10		
15/07/2020	12		
16/07/2020	5		
17/07/2020	0		
18/07/2020	4		
19/07/2020	0		
20/07/2020	6		
21/07/2020	4		
22/07/2020	19		
23/07/2020	21		
24/07/2020	19		
25/07/2020	21		
26/07/2020	0		
27/07/2020	0		
28/07/2020	18		
29/07/2020	0		
30/07/2020	0		
31/07/2020	5		



Juillet	
Volume max de rejet / jour	43
Journée de débit maximum	24/07/2020
Volume Moyen (Supervision) / Jour	10.90
Volume total (Supervision)	338.00
Volume total (débitmètre)	370.41

Bilan mensuel débit de rejet – Août 2020

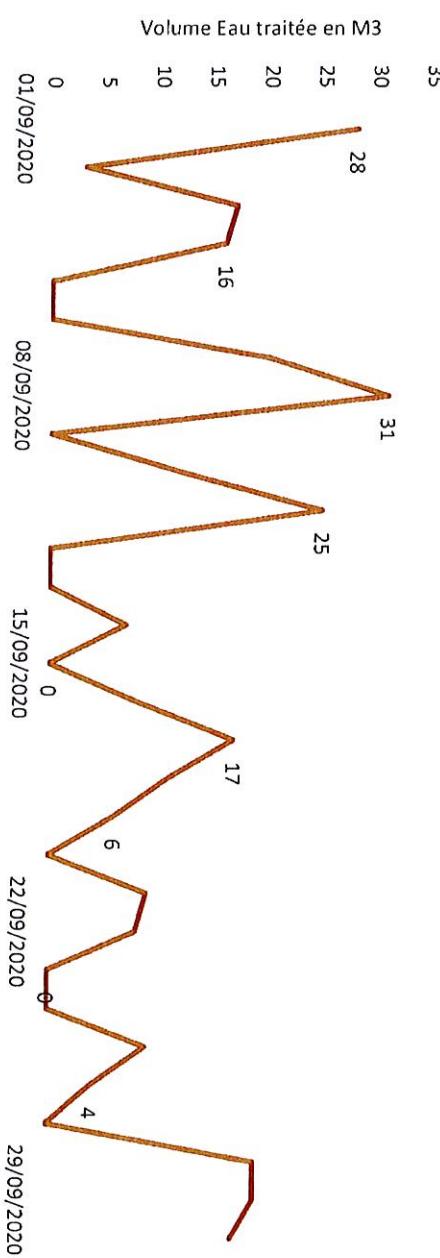
Dates	Measure Supervision J-1
01/08/2020	14
02/08/2020	0
03/08/2020	11
04/08/2020	11
05/08/2020	0
06/08/2020	18
07/08/2020	16
08/08/2020	0
09/08/2020	0
10/08/2020	22
11/08/2020	0
12/08/2020	1
13/08/2020	10
14/08/2020	36
15/08/2020	14
16/08/2020	0
17/08/2020	5
18/08/2020	5
19/08/2020	0
20/08/2020	0
21/08/2020	21
22/08/2020	16
23/08/2020	0
24/08/2020	9
25/08/2020	29
26/08/2020	41
27/08/2020	17
28/08/2020	3
29/08/2020	35
30/08/2020	38
31/08/2020	21



Dates	Measure Supervision J-1
01/08/2020	41
02/08/2020	26/08/2020
03/08/2020	12.68
04/08/2020	393.00
05/08/2020	
06/08/2020	
07/08/2020	
08/08/2020	
09/08/2020	
10/08/2020	
11/08/2020	
12/08/2020	
13/08/2020	
14/08/2020	
15/08/2020	
16/08/2020	
17/08/2020	
18/08/2020	
19/08/2020	
20/08/2020	
21/08/2020	
22/08/2020	
23/08/2020	
24/08/2020	
25/08/2020	
26/08/2020	
27/08/2020	
28/08/2020	
29/08/2020	
30/08/2020	
31/08/2020	

Bilan mensuel débit de rejet – Septembre 2020

Dates	Mesure Supervision J-1
01/09/2020	28
02/09/2020	3
03/09/2020	17
04/09/2020	16
05/09/2020	0
06/09/2020	0
07/09/2020	20
08/09/2020	26
09/09/2020	0
10/09/2020	12
11/09/2020	25
12/09/2020	0
13/09/2020	0
14/09/2020	7
15/09/2020	0
16/09/2020	8
17/09/2020	17
18/09/2020	11
19/09/2020	6
20/09/2020	0
21/09/2020	9
22/09/2020	8
23/09/2020	0
24/09/2020	0
25/09/2020	9
26/09/2020	4
27/09/2020	0
28/09/2020	19
29/09/2020	19
30/09/2020	17

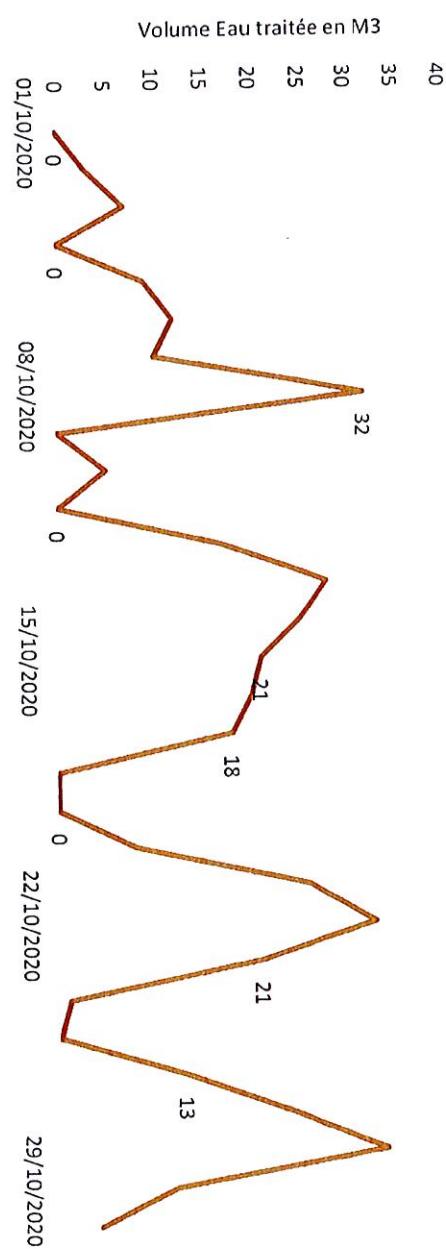


Septembre
Volume max de rejet / jour
08/09/2020
Journée de débit maximum
08/09/2020
Volume Moyen (Supervision) / Jour
9.37
Volume total (Supervision)
281.00
Volume total (débitmètre)
281.00

Bilan
V1
ES Services
Epuration Séchage Services

Bilan mensuel débit de rejet – Octobre 2020

Dates	Measure Supervision J-1
Octobre	
01/10/2020	0
02/10/2020	3
03/10/2020	7
04/10/2020	0
05/10/2020	9
06/10/2020	12
07/10/2020	10
08/10/2020	32
09/10/2020	0
10/10/2020	5
11/10/2020	0
12/10/2020	17
13/10/2020	28
14/10/2020	25
15/10/2020	21
16/10/2020	20
17/10/2020	18
18/10/2020	0
19/10/2020	0
20/10/2020	8
21/10/2020	26
22/10/2020	33
23/10/2020	21
24/10/2020	1
25/10/2020	0
26/10/2020	13
27/10/2020	24
28/10/2020	34
29/10/2020	12
30/10/2020	4
31/10/2020	7



Dates	Octobre
Volume max de rejet / jour	34
Journée de débit maximum	28/10/2020
Volume Moyen (Supervision) / Jour	12.58
Volume total (Supervision)	390.00
Volume total (débitmètre)	393.46

Bilan

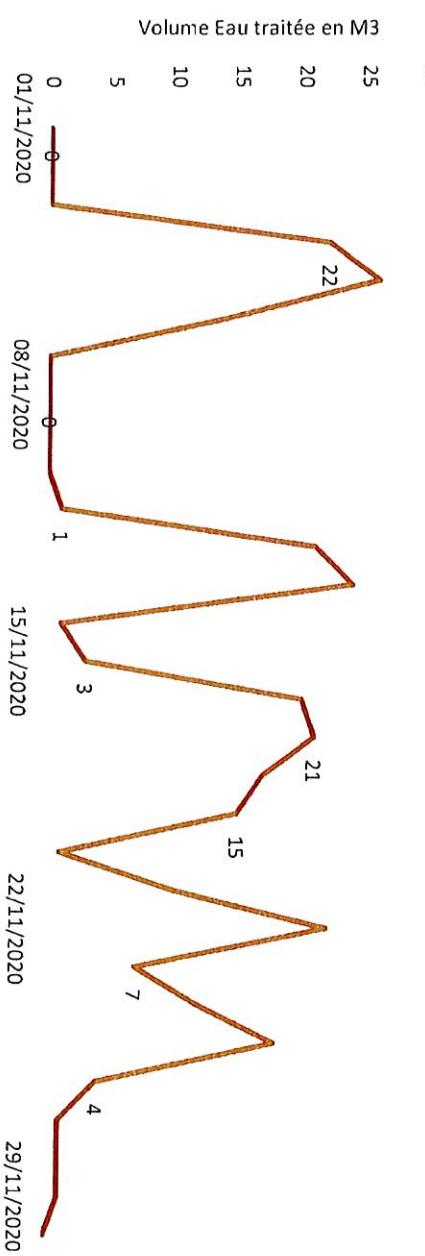
V1

 ES Services

 Epuration Séchage Services

Bilan mensuel débit de rejet – Novembre 2020

Dates	Bilan	V1	ES Services
Mesure Supervision J-1			
01/11/2020	0	30	
02/11/2020	0	25	
03/11/2020	0	22	
04/11/2020	22	26	
05/11/2020	26	20	
06/11/2020	14	15	
07/11/2020	0	15	
08/11/2020	0	10	
09/11/2020	0	5	
10/11/2020	0	5	
11/11/2020	1	10	
12/11/2020	21	10	
13/11/2020	24	15	
14/11/2020	1	22	
15/11/2020	3	21	
16/11/2020	20	21	
17/11/2020	21	21	
18/11/2020	17	21	
19/11/2020	15	21	
20/11/2020	1	21	
21/11/2020	10	21	
22/11/2020	22	21	
23/11/2020	7	21	
24/11/2020	12	21	
25/11/2020	18	21	
26/11/2020	4	21	
27/11/2020	1	21	
28/11/2020	1	21	
29/11/2020	1	21	
30/11/2020	0	21	

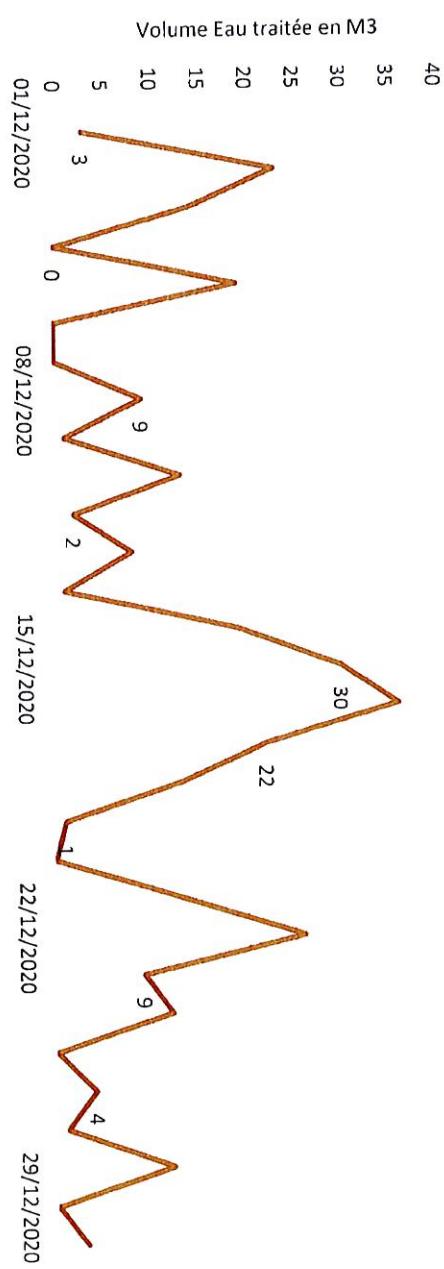


Novembre	
Volume max de rejet / jour	26
Journée de débit maximum	05/11/2020
Volume Moyen (Supervision) / Jour	8.73
Volume total (Supervision)	262.00
Volume total (débitmètre)	303.84

Bilan
V1
ES Services
Epuration Séchage Services

Bilan mensuel débit de rejet – Décembre 2020

Dates	Meure Supervision J-1
Décembre	
01/12/2020	3
02/12/2020	23
03/12/2020	14
04/12/2020	0
05/12/2020	19
06/12/2020	0
07/12/2020	0
08/12/2020	9
09/12/2020	1
10/12/2020	13
11/12/2020	2
12/12/2020	8
13/12/2020	1
14/12/2020	19
15/12/2020	30
16/12/2020	36
17/12/2020	22
18/12/2020	13
19/12/2020	1
20/12/2020	0
21/12/2020	13
22/12/2020	26
23/12/2020	9
24/12/2020	12
25/12/2020	0
26/12/2020	4
27/12/2020	1
28/12/2020	12
29/12/2020	0
30/12/2020	3
31/12/2020	5



Dates	Meure Supervision J-1
Décembre	
Volume max de rejet / jour	36
Journée de débit maximum	16/12/2020
Volume Moyen (Supervision) / Jour	9.65
Volume total (Supervision)	299.00
Volume total (débitmètre)	347.71



ANNEXE 2



Calédonienne
des Eaux

cofrac
ACCREDITATION
N° 1-5711
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS WWW.COFRAC.FR

Q LA QUALITÉ
POUR L'EAU

Page 1 / 2

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des îles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	ES SERVICE	Echantillon prélevé par	FT
N° d'enregistrement	2000409	Date de prélèvement	5/02/20 à 10:20
Nature du prélèvement	EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	5/02/20 à 11:00
Lieu du prélèvement	SORTIE STEP B24H/ECHANTILLONNEUR	Date début d'analyse	5/02/20
Type du prélèvement	EAU TRAITEE	Date de validation	23/03/20
Niveau du prélèvement	AUTRE	Température du contenant	7,0°C

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification

PARAMETRES INDÉSIRABLES

Agents de surface anioniques.....	1,76	mg/l en SABM	0,05
(Méthode d'analyse : ISO 16265:2009)			
Nitriles.....	< 0,2	mg/l en N	0,2
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10304-1)			
Nitrites.....	0,4	mg/l en N	0,2
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10304-1)			
Azote total.....	5,4	mg/l en N	0,5
(Méthode d'analyse : SPECTROM. D'ABS. MOLEC.)			
Azote de Kjeldahl.....	4,9	mg/l en N	0,5
(Méthode d'analyse : CALCUL)			
Phosphore.....	4,8	mg/l en P	0,1
(Méthode d'analyse : SPECTROM. D'ABS. MOLEC.)			

PARAMETRES CHIMIQUES

Demande biochimique en oxygène.....	8	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension (2).....	8,18	mg/l	2,00
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			
ST-DCO (2).....	49	mg/l en O2	3
(Méthode d'analyse : ISO 15705)			

PARAMETRES MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Substances extractibles à l'hexane (1)....	< 10	mg/l	10
(Méthode d'analyse : T90-202)			

(1) Paramètre sous-traité

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 23 Mars 2020



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

ENCAW13
Indice de révision : a



Rapport d'analyse 2020/02/R0324

BC n°
Aff n°
Devis n°

ESS
David ROBERT

NOUMEA
Tel : - 73.13.13
david.robert@groupeaba.nc

Echantillon : 2020/02/E0044

Lieu du prélèvement: bassin tampon

Date de début d'analyse : 05/02/2020

Nature de l'échantillon : Eau usée

Référence Client : Bilan 24h entrée STEP

Température à réception : 22.7°C

Date de prélèvement : 05/02/2020 6h20

Date de réception : 05/02/2020 13h55

Date de fin d'analyse : 24/02/2020

Préleveur : le client

Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Arrêté 2015-2014 ESS	Limite de quantification
Paramètre Indésirable					
Azote total	NF EN 12260	132	mg N/l	150	1
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	5860	mg/L	600	2
Phosphore total	EPA 10127	91.5	mg PO4/L	50	1
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	2200	mg O2/L	800	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	9850	mg/L	2000	3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	26.9	°C		0.1
pH	NF T90-008	6.95	Unités pH	5.5 à 8.5	0.1

Remarques/Commentaires :

(1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon

(2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats

(3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = non calculable.

(4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)

(5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et non à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.

(6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans fil. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m²

Nouméa le 24/02/2020
Corinne CHRISTINA
Responsable de laboratoire



Calédonienne
des Eaux



LA QUALITE
POUR L'EAU

Page 1 / 2

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des îles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	ES SERVICE	Echantillon prélevé par	MB/ED/PRELEVEUR
N° d'enregistrement	2003387	Date de prélèvement	29/09/20 à 10:30
Nature du prélèvement	EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	29/09/20 à 11:10
Lieu du prélèvement	SORTIE STEP ES SERVICE B24H ECHANTILLONNEUR	Date début d'analyse	29/09/20
Type du prélèvement	EAU TRAITEE	Date de validation	29/10/20
Niveau du prélèvement	AUTRE	Température du contenant	7,9°C

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de Quantification
--	---------------------	-----------------	-----------------------------

PARAMETRES INDÉSIRABLES

Agents de surface anioniques.....	0,26	mg/l en SABM	0,05
(Méthode d'analyse : ISO 16265-2009)			
Azote total.....	13,5	mg/l en N	0,1
(Méthode d'analyse : ISO 28441 : AVRIL 2010)			
Nitrites.....	< 0,2	mg/l en N	0,2
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10304-1)			
Nitrates.....	0,2	mg/l en N	0,2
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 10304-1)			
Azote de Kjeldahl.....	13,2	mg/l en N	0,5
(Méthode d'analyse : CALCUL)			
Phosphore.....	8,0	mg/l en P	0,1
(Méthode d'analyse : NF EN ISO 15681-2)			

PARAMETRES CHIMIQUES

Demande biochimique en oxygène.....	2	mg/l en O2	1
(Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)			
Matières en suspension (2).....	8,94	mg/l	200
(Méthode d'analyse : NF EN 872)			
ST-DCO (2).....	131	mg/l en O2	3
(Méthode d'analyse : ISO 15705)			

PARAMETRES MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Substances extractibles à l'hexane (1)....	< 10	mg/l	10
(Méthode d'analyse : T90-202)			

(1) Paramètre sous-traité

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :



Calédonienne
des Eaux



Analyse n°2003387 : Page 2 / 2

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incentilitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 29 Octobre 2020

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

ENCAV/13
Indice de révision : a



ANNEXE 3



Partie 1 :

Evacuation

DIB

JANVIER 2020

ECO-SOLUTIONS NC

BP 10243 - 98805 Nouméa

Tél: ... - 78 18 69

Réf: 933 499.001

N° 35

BON POUR

1 Passage Déchets

ESS 1480 kg

à Nouméa

le 24/01/2020

~~Signature~~

ES SERVICES

CSP FIDELIO

I.S.D de GADJI

Pesée 1 : 24/01/2020 11:43:00

N° pesée 1: 10597

Pesée 2 : 24/01/2020 11:54:00

N° pesée 2: 10602

Véhicule : 407816

Produit : 27 DIVERS
DIB

Client : 10757 ECO SOLUTIONS

Destination : 2 ISD GADJI

Origine :

Commune : 7 NOUMEA

PREPAYÉ :

TRECODEC BSD :

BRUT : 4680 kg

TARE : 3200 kg

NET : 1480 kg

ZAC PANDA

98830 DUMBEA

Tél: 27.01.70

Fax:

Pesée 1 : 24/01/2020 11:39

N° pesée 1: 3446

Pesée 2 : 24/01/2020 12:06

N° pesée 2: 3447

Véhicule : 407816

Produit : Déchets DIB

Client : ESS

Destination : CSP

Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : TICKET PESEES

BSD SUITE :

BSD SUITE :

P1PT : 4720 kg

P2 : 3220 kg

NET : 1500 kg

Merci de votre visite.

A bientôt.

Merci de votre visite.

A bientôt.

FÉVRIER 2020

ECO-SOLUTIONS NC		N° 32
BP 10243 - 98805 Nouméa		
Tél : ... - 78 19 69		
Réf : 933 499.001		
BON POUR		
1 Passage Déchets		
ESS 1840kg		
à Nouméa		
le 12/02/2020		
		
		

ES SERVICES

CSP FIDELIO
I.S.D. de GADJI

Pesée 1 : 12/02/2020 09:12:00

N° pesée 1: 16411

Pesée 2 : 12/02/2020 09:22:00

N° pesée 2: 16415

Véhicule : 407816

Produit : 127 DIVERS

Client : 10757 ECO SOLUTIONS

Destination : 12 ISD GADJI

Origine :

Commune : 17 NOUMÉA

PRÉPAYÉ :

1RECODEC BSD

BRUT :

TARE :

NET :

Merci de votre visite.

A bientôt.



ZAC PANDA

98830 DUMBEA

Tel: 27.01.70

Fax:

Pesée 1 : 12/02/2020 09:06

N° pesée 1: 3587

Pesée 2 : 12/02/2020 09:42

N° pesée 2: 3588

Véhicule : 407816

Produit : Déchets DIB

Client : Sté ECO-SOLUTION

Destination : CSP

Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : TICKET PESÉES

BSD SUITE :

BSD SUITE :

P1PT : 5240 kg

P2 : 3380 kg

NET : 1880 kg

Merci de votre visite.

A bientôt.

MARS 2020

ECO-SOLUTIONS NC BP 10243 - 98805 Nouméa Tél : .. - 78 10 60 Fax : 933 499.001	N° 36
BON POUR	
1 Passage Déchets	
ESS	1580 kg
a Nouméa	le 17/03/2020
	

ES SERVICES

CEP: FTIDELLE
I.S.D. de GADJI

Pesée 1 : 17/03/2020 08:12:00

N° pesée 1: 26153

Pesée 2 : 17/03/2020 08:43:00

N° pesée 2: 26165

Véhicule : 407816

Produit : 127 DIVERS

Client : 10757 ECO SOLUTIONS

Destination : 12 I.S.D GADJI

Origine : 1

Commune : 17 NOUVELLE

PREPAYE : 1

TRECUDE BSD : 1

BRUT : 4920 kg

TARE : 3340 kg

NET : 1580 kg

ZAC PANDA
98890 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 17/03/2020 08:19

N° pesée 1: 3807

Pesée 2 : 17/03/2020 08:50

N° pesée 2: 3808

Véhicule : 407816

Produit : Déchets DIB

Client : ESS

Destination : CSP

Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : TICKET PESEES

BSD SUITE :

BSD SUITE :

P1PT : 4920 kg

P2 : 3340 kg

NET : 1580 kg

Merci de votre visite.

A bientôt.

Merci de votre visite.
A bientôt.

MAi - Dado

ECO-SOLUTIONS NC BP 10243 98895 Nouméa Tel : 78 18 00 BON POUR : 033 400.001	N° 22
1 Passage Déchets	
ESS	1920 g
a Nouméa	
le 6. 05 2020	

ES SERVICES

407816 ECO-SOLUTIONS
1.5.2020 08:00:00

Pesée 1 : 06/05/2020 08:00:00

Le pesée 1 : 4026

Pesée 2 : 06/05/2020 08:15:00

Le pesée 2 : 4027

Véhicule : 407816

Produit : DIVERS

Client : ESS

Destination : ECO-SOLUTIONS

Transporteur : ESS

Document : 06/05/2020

Corporation : 06/05/2020

Payement : 06/05/2020

Recetteur : ESS

Signature : ESS

Signature : ESS

Signature : ESS

ZAC PANDA

98890 DUMBEA

Tel: 27.01.70

Fax:

Pesée 1 : 06/05/2020 08:02

N° pesée 1: 4026

Pesée 2 : 06/05/2020 08:53

N° pesée 2: 4027

Véhicule : 407816

Produit : Déchets DIB

Client : ESS

Destination : CSP

Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : ticket csp

BSD SUITE :

BSD SUITE :

P1PT : 5180 kg

P2 : 3260 kg

NET : 1920 kg

Merci de votre visite.

A bientôt.

ESS

2020-02-04

ECO-SOLUTIONS NC BP 10243 - 98805 Nouméa Tel : 06 78 18 00 Ticket : 933 400.001	N° 9
BON POUR	
<i>Passage Déchets</i>	
<i>ESS</i> <i>1440 kg</i>	
<i>a Nouméa</i>	
<i>le 02/06/2020</i>	
	
	

CODE POUR LA
F.D.I. DE 100%

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur : Eco-Solution

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP

ES SERVICES

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel:27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 02/06/2020 07:26
N° pesée 1: 4228
Pesée 2 : 02/06/2020 07:57
N° pesée 2: 4229

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur : Eco-Solution

N. BSD : ticket
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 4720 kg
P2 : 3280 kg
NET : 1440 kg

Passer la visite de la
clientèle.

Merci de votre visite.
A bientôt.

ECO-SOLUTIONS NC

N° 19

BP 10243 - 98805 Nouméa

Tél: 33 69 - 78 19 09

BON POUR Tel 933 499.001

Passage DéchetsESS : 1380gà Nouméale 26/06/2020**ES SERVICES**

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 26/06/2020 10:22
N° pesée 1: 4464
Pesée 2 : 26/06/2020 11:01
N° pesée 2: 4465

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : ticket
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 5260 Kg
P2 : 3120 Kg
NET : 2140 Kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

Juillet 2020

ECO-SOLUTIONS NC BP 10243 - 98800 NOUVELLE-CA TEL: 06 99 78 19 54 RÉFÉRENC: 933 444 (001)		N° 20
BON POUR		
<u>1 Passage Déchets</u>		
<u>ESS</u>		<u>2160 kg</u>
<u>à Nouméa</u>		
<u>le 21 07 2020</u>		
		

CSP FIDELIO

I.S.D. de GADJI

Pesée 1 : 21/07/2020 09:27:00

No pesée 1: 59392

Pesée 2 : 21/07/2020 09:37:00

No pesée 2: 59400

Véhicule : 407816

Produit : 27 DIVERS

Client : 10757 ECO SOLUTIONS

Destination : 2 ISD GADJI

Origine :

Commune : 7 NOUVELLE

PREPAYÉ :

TRECODEC BSD :

BRUT : 5460 kg

TARE : 3300 kg

NET : 2160 kg

ES SERVICES

ZAC PANDA

98830 DUMBEA

Tel: 27.01.70

Fax:

Pesée 1 : 21/07/2020 09:23

N° pesée 1: 4648

Pesée 2 : 21/07/2020 09:52

N° pesée 2: 4649

Véhicule : 407816

Produit : Déchets DIB

Client : Sté ECO-SOLUTION

Destination : CSP

Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : ticket

BSD SUITE :

BSD SUITE :

P1PT : 5500 kg

P2 : 3300 kg

NET : 2200 kg

Merci de votre visite.

A bientôt.

Merci de votre visite.

A bientôt.

Avril 2020

ECO-SOLUTIONS NC		N°	11
BP 10243 - 98800 Nouméa			
Tél : +687 78 19 69			
Fax : +687 499 001			
BON POUR			
Passage Déchets			
ESS		22208	
à Nouméa			
le 11/08/2020			

CSP FIDELIO

I.S.D. de GADJI

Pesée 1 : 11/08/2020 11:08:00

No pesée 1: 65077

Pesée 2 : 11/08/2020 11:17:00

No pesée 2: 65086

Véhicule : 350667
Produit : 27 DIVERS

Client : 10757 ECO SOLUTIONS

Destination : 2 I.S.D GADJI

Origine :

Commune : 7 NOUVELLE

PREPAYÉ :

TRECODEC BSD

BRUT : 5480 kg
TARE : 3260 kg
NET : 2220 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

ES SERVICES

ZAC PANDA

98830 DUMBEA

Tél: 27.01.70

Fax:

Pesée 1 : 11/08/2020 11:04

N° pesée 1: 4841

Pesée 2 : 11/08/2020 11:44

N° pesée 2: 4842

Véhicule : 350667
Produit : Déchets DIB
Client : Sté ECO-SOLUTION
Destination : CSP
Transporteur:

N. BSD : ticket
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 5520 kg
P2 : 3260 kg
NET : 2260 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

ECO-SOLUTIONS NC

BP 10243 - 98806 Nouméa

Tél : 33.33.78.19.66

Fax : 33.33.469.001

N° 18

BON POUR1 Passage DéchetsESS162016à Nouméale 26/08/2020StéphESS**ES SERVICES**

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 26/08/2020 11:20
N° pesée 1: 5029
Pesée 2 : 26/08/2020 11:52
N° pesée 2: 5032

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : tt
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 4980 kg
P2 : 3320 kg
NET : 1660 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

CSP FIDELIO
I.S.D. de GADJI

Pesée 1 : 26/08/2020 11:23:00
No pesée 1: 69081
Pesée 2 : 26/08/2020 11:34:00
No pesée 2: 69087

Véhicule	: 407816	
Produit	: 27	DIVERS
		DIB
Client	: 10757	ECO SOLUTIONS
Destination	: 2	ISD GADJI
Origine	:	
Commune	: 7	NOUMEA
PRÉPAYÉ	:	"
TRECODEC BSD	:	
BRUT	:	4940 kg
TARE	:	3320 kg
NET	:	1620 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

ESS

Septembre 2020

ECO-SOLUTIONS NC BP 18243 98800 Nouméa Tel : 06 77 10 60 BON POUR : 500 400,001		N° 36
<u>1 Passage Déchets</u> <u>ESS</u> <u>1820f</u>		
à <u>NOUMÉA</u>		
le <u>22-09-2020</u>		
 		

CSP FIDELIO
I.S.D. de GADJI

Pesée 1 : 22/09/2020 12:45:00
N° pesée 1: 76229
Pesée 2 : 22/09/2020 12:58:00
N° pesée 2: 76239

Véhicule	: 407816
Produit	: 27 DIVERS
	DIB
Client	: 10757 ECO SOLUTIONS
Destination	: 2 I.S.D GADJI
Origine	:
Commune	: 2 NOUMÉA
PRÉPAYÉ	:
TRECODEC BSD	:
BRUT	: 5100 kg
TARIF	: 3280 kg
NET	: 1820 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

ES SERVICES

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

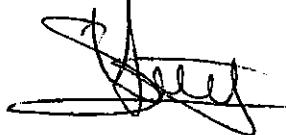
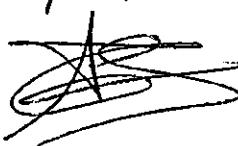
Pesée 1 : 22/09/2020 12:42
N° pesée 1: 5228
Pesée 2 : 22/09/2020 13:14
N° pesée 2: 5229

Véhicule	: 407816
Produit	: Déchets DIB
Client	: ESS
Destination	: CSP
Transporteur	: Eco-Solution

N. BSD	: ticket
BSD SUITE	:
BSD SUITE	:
P1PT	: 5120 kg
P2	: 3280 kg
NET	: 1840 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

Octobre 2020

ECO-SOLUTIONS NC BP 10243 - 98800 Nouméa Tel : 0699 78 18 00 BON POUR 0699 499.001		N° 15
<u>Passage Déchets</u>		
<u>ESS</u> <u>20606</u>		
à Nouméa		
le <u>16/10/2020</u>		
		

ES SERVICES

CSP : FIDELIO
I.S.P. de GADJI

Pesée 1 : 16/10/2020 07:22:00

N° pesée 1: 82128

Pesée 2 : 16/10/2020 07:34:00

N° pesée 2: 82134

Véhicule : 407816

Produit : 127 DIVERS
DIB

Client : 110757 ECO SOLUTIONS

Destination : 12 ESD GADJI

Origine :

Commune : 17 NOUVELLE

ESPACE

TRÉSORERIE RSP : 1

BRUT : 5500 Kg
TARE : 3500 Kg
NET : 2000 Kg

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel:
Fax:

Pesée 1 : 16/10/2020 07:44
N° pesée 1: 9000078
Pesée 2 : 16/10/2020 07:44
N° pesée 2: 9000078

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP

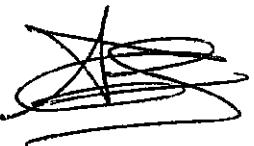
N. BSD : Ticket de pesée
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 5340 Kg
P2 : 3300 Kg
NET : 2040 Kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

Merci de votre visite.
A bientôt.

Octobre 2020

ECO-SOLUTIONS NC		N° 11
BP 10243 98800 Nouméa		
Tel: 27.01.70 78 19 88		
Réf tel: 838 400 001		
BON POUR		
/ Passage Déchets		
ESS 26608		
à Nouméa		
le 23/10/2020		
		
		

CSP: FIDELIO
L.S.D. de GADJI

Pesée 1 : 27/10/2020 09:55:00
N° pesée 1: 5645
Pesée 2 : 28/10/2020 10:10:00
N° pesée 2: 5646

Véhicule : 407816
Produit : 27 DIVERS
DIB
Client : 110757 ECO SOLUTIONS
Destination : 12 LSP GADJI
Origine :
Commune : 17 NOUVELLE
PREPAYÉ :
TREDDOEE BSD :

BRUT : 5980 Kg
TARE : 3320 Kg
NET : 2660 Kg

ES SERVICES

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 28/10/2020 09:52
N° pesée 1: 5645
Pesée 2 : 28/10/2020 10:29
N° pesée 2: 5647

Véhicule : 407818
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur: Eco-Solution

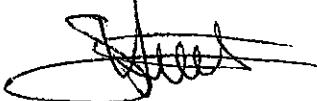
N. BSD : 00
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 6000 Kg
P2 : 3320 Kg
NET : 2680 Kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

Merci de votre visite.
A bientôt,

Novembre 2020

ECO-SOLUTIONS NC		N°	27
BP 10243 98830 Nouméa			
Tél: 27.01.70 78.19.00			
Ridel 988 400.001			
BON POUR			
1 Passage Déchets			
ESS		18208	
a Nouméa		le 06/11/2020	
			

ESS FT DEL LTD
1.5.0. de GADJI

ES SERVICES

Pesée 1 : 06/11/2020 11:34:00
N° pesée 1: 67750
Pesée 2 : 06/11/2020 11:49:00
N° pesée 2: 67761

Véhicule : 407816
Produit : 127 DIVERS
DIB
Client : 10757 ECO SOLUTIONS
Destination : 12 ISP GADJI
Origine :
Commune : 17 NOUVELLE
MPPAYE
TRECORNE 850
PBRUIT : 0 5120 kg
TARE : 0 3300 kg
NET : 0 1820 kg

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 06/11/2020 11:31
N° pesée 1: 5727
Pesée 2 : 06/11/2020 12:06
N° pesée 2: 5730

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : 00
BSD SUITE :
BSD SUITE :
P1PT : 5140 kg
P2 : 3300 kg
NET : 1840 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

Merci de votre visite.
A bientôt.

18 Novembre 2020

ECO-SOLUTIONS NC	
BP 10243 - 98805 Nouméa	
Tél : 33 10 78 10 69	
Fax : 33 10 78 10 69	
BON POUR	
<i>Passage Déchets</i>	
<i>ESS</i>	<i>1380</i>
<i>Nouméa</i>	<i>18/11/2020</i>
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

ES SERVICES

ZAC PANDA
98800 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 18/11/2020 06:43
N° pesée 1: 5851
Pesée 2 : 18/11/2020 07:15
N° pesée 2: 5852

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : 00
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 5420 kg
P2 : 3400 kg
NET : 2020 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

CSP FIDELIO I.S.P. de BADJI

Pesée 1 : 18/11/2020 06:44:00
N° pesée 1: 9143
Pesée 2 : 18/11/2020 06:59:00
N° pesée 2: 9142

Véhicule	407816	
Produit	27	DIVERS
	DIB	
Client	10757	ECO SOLUTIONS
Destination	12	ISO GAWA
Origine	1	
Commune	17	NOUMÉA
PREPAYÉ	1	
TRECODEC 050	1	

BRUT	5330	kg
TARIFÉ	3400	kg
NET	1980	kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

ECO-SOLUTIONS NC

BP 10243 98800 NOUVELLE
CAPI TÉLE 78 18 88
TEL 03 99 499 001

N° 43

BON POUR

Passage Déchets

ESS

22806

à Nouméa

le 03/12/2020

Shelly

AS

ES SERVICES

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 03/12/2020 11:30

N° pesée 1: 8037

Pesée 2 : 03/12/2020 12:06

N° pesée 2: 8038

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : 00

BSD SUITE :

BSD SUITE :

P1PT : 5580 kg
P2 : 3300 kg
NET : 2280 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

CSP FITDEL TO
I.S.D. de GANJ

Pesée 1 : 03/12/2020 11:32:00

No pesée 1: 70916

Pesée 2 : 03/12/2020 11:47:00

No pesée 2: 70002

Véhicule	407816	
Produit	2	0IVERS
	DIB	
Client	10757	ECO SOLUTION
Destination	2	ISD GANJ
Origine	1	
Commune	17	NOUMEA
PRÉPAYÉ	1	
TRECODEC BSD	1	

BRUT	kg	5580 kg
TARE	kg	3300 kg
NET	kg	2280 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

ECO-SOLUTIONS NC

4910243 98830 Nouméa
78 18 000
038 480 001

N° 44

BON POUR

1 Passage Déchets

ESS

146016

à Nouméa

24/12/2020

AN

ES SERVICES

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel: 27.01.70
Fax:

Pesée 1 : 24/12/2020 08:58
pesée 1: 6216
Pesée 2 : 24/12/2020 09:31
N° pesée 2: 6218

Véhicule : 407816
Produit : Déchets DIB
Client : ESS
Destination : CSP
Transporteur: Eco-Solution

N. BSD : 00
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 4780 kg
P2 : 3300 kg
NET : 1480 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

CEP : FIDEL DU
I.S.R. de DANJI

Pesée 1 : 24/12/2020 08:58:00
N° pesée 1: 101972
Pesée 2 : 24/12/2020 09:14:05
N° pesée 2: 102095

Véhicule	407816	
Produit	127	DIERS
	128	
Client	10757	ESS SOLUT. INT.
Destination	12	ESS SAUJA
Origine	1	
Commune	17	NOUMEA
PREPAYÉ	1	
RECODED BSD	1	

BRUT	4780	kg
TAKE	3300	kg
NET	1480	kg

Merci de votre visite.
A bientôt. ESS



Partie 2 :

Evacuation

Graisses

2/2020 . ESS . Zac Panda

Grasse

nom : 333661 NC

CALÉDONIENNE DE SERVICES PUBLICS
EXPLOITATIONS NOUMÉA/MONT-DORE
Direction Générale:
BP 179 - 98845 NOUMÉA CEDEX (Nouvelle-Calédonie)
Accueil: (+687) 28-75-55 - N° Vert: 05 1234
Email: InfoClientele@csp.nc - Site: www.csp.nc

ESS: 3800 l / l'inc: 200 l

ES SERVICES

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel:
Fax:

Pesée 1 : 28/02/2020 14:40
N° pesée 1: 3707
Pesée 2 : 28/02/2020 15:15
N° pesée 2: 3708

Véhicule : 302207
Produit : ECREMAGE
Client : AD Vidange
Destination : STEP

N. BSD : TICKET PESEES
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 19600 kg
P2 : 23600 kg
NET : 4000 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

CSP FIDELIO

CTTV de Ducas
11 Rue Simonin - DUCOS
BP 7262
98801 NOUMÉA
Tel: 28-75-55
Fax: 27-50-50

Pesée 1 : 28/02/2020 15:23:00 Poids : 1
N° pesée 1: 120803
Pesée 2 : 28/02/2020 15:47:00 Poids : 2
N° pesée 2: 385714

Véhicule	: 333661	
Produit	: 32	MATIERES VIDA
	DLB	
Client	: 8060	AD VIDANGE EN
Origine	:	
Commune	: 7	NOUMÉA
PREPAYÉ	:	
TRECODEC BSD	:	

BRUT	=	23560 kg
TARE	=	19560 kg
NET	=	4000 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 21446

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : *ESS*

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : *ZAC PANDA*

Particulier

Collectif

Entreprise

Restaurant

Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

OUI

NON

Date et heure de remise au collecteur : *18/03/20* Quantité approximative remise au collecteur (en m³) : *3,00*
0,8 m³

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : *AD SUDPAC*

Coordonnées (adresse, tél, fax, e-mail) : *C. M. 108 938143*

N° d'immatriculation du véhicule : *422815* Nom du chauffeur : *ESS*

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : *ACA AOXICHOME* Signature et cachet de l'entreprise : *AD SUDPAC*

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure : *18/03/20*

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 – 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 88 Email : infoclientele@csp.nc Site Internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m³) : *3m* Nombre de bordereaux : *1*

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : *1* Signature et cachet de l'entreprise : *CALÉDONIENNE DE SERVICES PUBLICS
EXPLOITATIONS NOUVELLE/MONT-DORE
BP 179 - 98845 NOUVELLE (Nouvelle-Calédonie)
Direction Générale : Accueil : (+687) 28 75 55 - N° Vert : 05 12 34
Email : infoclientele@csp.nc Site : www.csp.nc*

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

ESS

ES SERVICES

ZAC PANDA
98830 DUMBEA
Tel:
Fax:

Pesée 1 : 18/03/2020 08:28
N° pesée 1: 9000053
Pesée 2 : 18/03/2020 08:28
N° pesée 2: 9000053

Véhicule : 422815
Produit : Bac à graisse
Client : ESS
Destination : CSP

N. BSD : ?
BSD SUITE :
BSD SUITE :

P1PT : 5600 kg
P2 : 8300 kg
NET : 2700 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

CSP FIDELIO

CTTV de Ducos
11 Rue Simonin ~ DUCOS
BP 7262
98801 NOUVELLE
Tel:28-73-55
Fax:27-50-50

Pesée 1 : 18/03/2020 08:54:00 Poids : 1
N° pesée 1: 125595
Pesée 2 : 18/03/2020 09:11:00 Poids : 2
N° pesée 2: 390991

Véhicule	: 422815	
Produit	: 32	NATURES VIDA
	DLB	
Client	: 8060	AD VIDANGE EN
Origine	:	
Commune	: 16	MONT DORE
PREPAYÉ	:	
TRECODEC BSD	:	

BRUT	:	8320 kg
TARE	:	5440 kg
NET	:	2880 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 21466

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : *(S.S.)*

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : *7, A.C. 17200 LAIA*

Particulier

Collectif

Entreprise

Restaurant

Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

OUI

NON

Date et heure de remise au collecteur : *15/04/12*

Quantité approximative remise au collecteur (en m3) : *5,03*

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : *Antoine* Signature : *(Signature)*

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : **AD VIDANGE**

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : BP 82 - 98830 Dumbéa

Tél. : 43.81.43 - Fax : 43.81.44

Ridet : 638429.001

N° d'immatriculation du véhicule : *352.115.3*

Nom du chauffeur : *Antoine*

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

AD VIDANGE

BP 82 - 98830 Dumbéa

Tél. : 43.81.43 - Fax : 43.81.44

Ridet : 638429.001

sarl Environnement Services

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure : *15.04.12 - 12:30*

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 86 Email : infodientele@csp.nc Site internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m3) : *5M* Nombre de bordereaux : *1*

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

Commentaires :

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS
EXPLOITATIONS NOUVELLE/CALEDONIE

Direction Générale :

BP 179 - 98815 NOUVELLE CALEDONIE

Accueil : (+687) 28.75.55 - N° Vert : 05 12 34

Site : www.csp.nc

Nom et prénom du signataire :

Signature et cachet de l'entité : *(Signature)*

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

43507
ESS

44470-ESS-6680 L

CSP FIDELIO

CTIV de DUCOS
11 Rue Simonin - DUCOS
BP 7262
98801 NOUMEA
Tel:28-75-55
Fax:27-50-50

Pesée 1 : 12/05/2020 10:55:00 Poids : 1
No pesée 1: 138265

Pesée 2 : 12/05/2020 11:20:00 Poids : 2
No pesée 2: 405274

Véhicule	4158313	
Produit	:32	MATIERES VIBA
	DLB	
Client	:8060	AD VIDANGE EN
Origine	:	
Commune	:16	MONT DORE
PREPAYE	:	
TRECODEC BSD	:	

BRUT	:	20760 kg
TARE	:	14080 kg
NET	:	6680 kg

Merci de votre visite.

A bientot.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22544

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toiletries chimiques

Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale :

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

Particulier

Collectif

Entreprise

Restaurant

Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

OUI

NON

Date et heure de remise au collecteur :

Quantité approximative remise au collecteur (en m³) :

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire :

Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale :

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

N° d'immatriculation du véhicule :

Nom du chauffeur :

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise :

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP) Date et heure : 10.09.105.130. JH 35.

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.
N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 86 Email : InfoClientele@csp.nc. Site internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m³) :

6 m³

Nombre de bordereaux :

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS
EXPLOITATIONS NOUVELLE/MONT-DORE

Direction Générale :

BP 179 - 98845 NOUVELLE/CÉDEX (Nouvelle-Calédonie)

Accès : (+687) 28.75.55 - N° vert : 05.12.34

Email : InfoClientele@csp.nc - Site : www.csp.nc

Nom et prénom du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise :

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement
Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

47 139

1

卷之三

卷之三

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22611

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

- Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale :

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

- Particulier Collectif Entreprise Restaurant Autre
 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : OUI NON

Date et heure de remise au collecteur :

Quantité approximative remise au collecteur (en m3) :

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire :

Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale :

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

N° d'immatriculation du véhicule :

Nom du chauffeur :

- STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise :

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure :

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat. BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 26 62 86 Email : infoclientele@csp.nc. Site internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m3) :

Nombre de bordereaux :

- LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS

EXPLOITATIONS NOUVELLE/MONT-DORE

Direction Générale :

BP 179 - 98845 NOUVELLE CEDEX (Nouvelle Calédonie)

Accueil : (+687) 28.75.55 - N° Vert : 05 12 34

Email : infoclientele@csp.nc - Site : www.csp.nc

Nom et prénom du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise :

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

47203

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22627

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

- Matières de vidange liquides (fosses) Matières Grasseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale :

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

Particulier

Collectif

Entreprise

Restaurant

Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

OUI

NON

Date et heure de remise au collecteur : 16/06/01 Quantité approximative remise au collecteur (en m3) :

..... 11.30

.....

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale :

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

N° d'immatriculation du véhicule : 158 213

Nom du chauffeur : 11.30

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : 11.30 Signature et cachet de l'entreprise :

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure :

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 86 Email : infoclientele@csp.nc Site Internet : www.csp.nc

Quantité reçus (en m3) : 11.30

Nombre de bordereaux : 11.30

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

Commentaires :

CALÉDONIENNE DE SERVICES PUBLICS
EXPLOITATIONS NOUVELLE CALEDONIE

Direction Générale :

BP 179 - 98845 NOUVELLE CALEDONIE (Nouvelle Calédonie)

Accès : (+687) 28 75 55 - N° Vert : 05 12 34

E-mail : infoclientele@csp.nc - Site : www.csp.nc

Nom et prénom du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise :

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

47314

CSF FIDELIO
CTIV de NCDS
11 Rue Simonin - NCDS
BP 7262
98801 NOUMEA
Tel: 28-75-55
Fax: 27-50-50

Pesée 1 : 16/06/2020 15:01:00 Port : 1
No pesée 1: 147395
Pesée 2 : 16/06/2020 16:07:00 Port : 2
No pesée 2: 415325

Véhicule	: 156313	PIÈCES VIDA
Produit	: 32	DLB
Client	: 060	AB VIBANGE EN
Origine	:	MENT DURE
Comme	: 6	
PREPAYE	:	
RECODEC PSD	:	
EFUIT	"	19000 kg
TAKE	"	14700 kg
NET	"	4130 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22959

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : **ESS**

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : **Zac Pandor**

Particulier Collectif Entreprise Restaurant Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : OUI NON

Date et heure de remise au collecteur : **13/11/09 12** Quantité approximative remise au collecteur (en m³) : **4m³**

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : **A d Vidange**

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : **Yahoué 43 81 43**

N° d'immatriculation du véhicule : **158313** Nom du chauffeur : **Mamate**

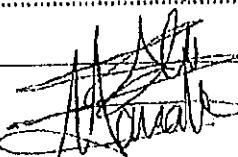
STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : **Mamate Elise** Signature et cachet de l'entreprise : 

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure : **le 18/11/2010 - 18h15**

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 86 Email : info@caesp.nc. Site internet : www.caesp.nc

Quantité reçue (en m³) : **4m³** Nombre de bordereaux : **1**

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus : **CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS**
EXPLOITATIONS NOUVELLE/MONT-DORE

Direction Générale :

BP 179 - 98845 NOUVELLE-CALÉDONIE (Nouvelle-Calédonie)

Accès : 17387/287535 - N° Véh : 05 1234

Email : info@caesp.nc. Site : www.caesp.nc

Nom et prénom du signataire : **P.S.** Signature et cachet de l'entreprise : 

Volat 1 : à conserver par le producteur / Volat 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volat 3 : à disposition du producteur après traitement / Volat 4 : à conserver par le collecteur

16744-481 NAME - ~~1000~~ 19385 - 88 - 1960

1955-60
1956-60
1957-60
1958-60
1959-60

Herrei die schönen Weinstöcke.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 23260

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : *ESS*

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : *7a.c. Panda*

Particulier Collectif Entreprise Restaurant Autre
 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : OUI NON

Date et heure de remise au collecteur : *13/08/2006* Quantité approximative remise au collecteur (en m3) : *5 m3*

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : *Ad Vidange*

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : *3A.House 43.81.43*

N° d'immatriculation du véhicule : *158313* Nom du chauffeur : *LINO*

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : *Mamata* Signature et cachet de l'entreprise : *Alain*

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure *13.08.20 - 10h55*

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 86 Email : info@lentele@csp.nc Site internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m3) : *5M* Nombre de bordereaux : *1*

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : *T. J.* Signature et cachet de l'entreprise : *ALAIN*

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

477786

CSF FIDELIO
CTV de DUCOS
11 Rue Simonin - DUCOS
BP 7262
98801 NOUVELÉA
Tel: 28-75-55
Fax: 27-50-50

Pesée 1 : 13/08/2020 10:53:00 Point : 1
No pesée 1: 161926
Pesée 2 : 13/08/2020 11:15:00 Point : 2
No pesée 2: 431418

Véhicule	: 158313	
Produit	: 32	WATERES VIDA
	BLA	
Client	: B060	AD VILLENEUVE EN
Origine	:	MONT DORE
Commune	: 6	
PREFAYE	:	
TRÉMONEC BSD	:	
BRUT	=	19400 kg
TARE	=	14300 kg
NET	=	5100 kg

Merci de votre visite.
À bientôt.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEAU : 23371

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Organiques Toxiques chimiques

Autres (à préciser) :

1/ PRODUCEUR (Client)

Nom ou raison sociale :

ES

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

26, rue de la Permanche

CSP FIDELIO
CTV de NDCS
11 Rue Simonin - NDCS
BP 7262
98801 Noumea
Tel: 23-75-55
Fax: 23-50-50

Pesée 1 : 03/09/2020 13:56:00 Poids = 1

No pesée 1: 166822

Pesée 2 : 03/09/2020 14:24:00 Poids = 2

No pesée 2: 436810

Véhicule
Produit : 32 MATIERES VIDA
DIB : 8060 AD VIDANGE EN

Origine Commune : 7 NOUVEA

PRÉFACE : TRECODEC BSD : 23371

BRUT TARÉ : 24140 kg

NET : 18840 kg

5300 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

Lot accepté : OUI NON
Matié du refus :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : R.S. Signature et cachet de l'entreprise : 

Vous 2. à déposer au producteur après validation (Voir 2. à compléter par le producteur)

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 23637

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : ESS / M. Kourouk

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : Kontax / Sac patax

Particulier

Collectif

Entreprise

Restaurant

Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

OUI

NON

Date et heure de remise au collecteur : 25/05/2020 Quantité approximative remise au collecteur (en m³) : 2.600

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Axel Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : Ad. Vidange

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : Yvelines, 43 81 63

N° d'immatriculation du véhicule : 622 815 NC Nom du chauffeur : Roger

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Axel Signature et cachet de l'entreprise :

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure : le 25/05/2020 11h00

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat. BP 179 - 98845.

N° vert : 06 12 34. Fax : 28 62 86 Email : InfoClientale@csp.nc Site Internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m³) : 2.6 M³

Nombre de bordereaux :

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : PS Signature et cachet de l'entreprise :

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement
 Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

108/16.12AUMA-200
47985- ESS - 2340

CSP FIDELIO

CTIV de DUCOS
11 Rue Simonin - DUCOS
BP 7262
98801 NOUMEA
Tel: 28-75 55
Fax: 27-50 50

Pesée 1 : 25/09/2020 10:51:00 Poids : 1
No pesée 1: 172240
Pesée 2 : 25/09/2020 11:19:00 Poids : 2
No pesée 2: 442738

Véhicule	422815
Produit	131 MATIERES VIDA MLB
Client	48067 AD VITAMIN EN
Origine	1
Commune	1011 SORE
REPAYE	"
RECODEC 050	425637

BRUT	7780 kg
TARE	5240 kg
NET	2540 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

ESS
PANDA

Graisse
6m³

Le 15/10/2020

Signature : 

ES SERVICES

ZAC PANDA
98890 DUMBEA
Tel:
Fax:

Pesée 1 : 15/10/2020 11:03
N° pesée 1: 5442
Pesée 2 : 15/10/2020 12:10
N° pesée 2: 5447

Véhicule : 333661
Produit : Bac à graisse
Client : ESS
Destination : CSP

N. BSD : CSP
BSD SUITE :
BSD SUITE :
P1PT : 18680 kg
P2 : 24740 kg
NET : 6060 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

CSP FIDELIO
CITY de DUCOS
11 Rue Simonin - DUCOS
F 7262
98801 NOUVEA
Tel:28-75-55
Fax:27-50-50

Pesée 1 : 15/10/2020 12:17:00 Poids : 1
N° pesée 1: 177261
Pesée 2 : 15/10/2020 12:55:00 Poids : 2
N° pesée 2: 448256

Véhicule : 333661
Produit : 232 DB
Client : 8060 AD VIDANGE EN
Origine :
Commune : 17 NOUVEA
PREPAYE :
TRECODEC BSD :
BRUT : 24780 kg
TARE : 19400 kg
NET : 5380 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22251

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Grasseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale :

ESS

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

PANDA

Particulier

Collectif

Entreprise

Restaurant

Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : OUI NON

Date et heure de remise au collecteur : 16/10/20
09h40

Quantité approximative remise au collecteur (en m3) : 6m3

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : AD VIDANGE

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : YAHOUR 43 8145

N° d'immatriculation du véhicule : 333661

Nom du chauffeur : Roger

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : A. J. Signature et cachet de l'entreprise : AD ✓ Paul

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure : le 16.10.2010

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 86 Email : info@lentele@csp.nc Site internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m3) : 6m3 Nombre de bordereaux : 1

LOT ACCEPTE : OUI NON

CAJU

Motif du refus :

JOUE

Commentaires :

1

et prénom du signataire : P. J. Signature et cachet de l'entreprise : 

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

47283

CSF FIDELIC

CTTV de DUCOS

11 Rue Simonin - DUCOS

BP 7262

98801 NOUMEA

Tel:28-75-55

Fax:27-50-50

Pesée 1 : 16/10/2020 09:49:00 Pont : 1

No pesée 1: 177497

Pesée 2 : 16/10/2020 10:42:00 Pont : 2

No pesée 2: 448542

Véhicule : 333661

Produit : 32 NATIERES VIDA

DLB

Client : 8060 AD VIDANGE EN

Origine :

Commune :

PREPAYÉ :

TRECODEC BSD : 22251

BRUT : 24300 kg

TARE : 10820 kg

NET : 5480 kg

Merci de votre visite.

A bientôt.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

NOU BORDEAU 22268

CATEGORIE DE DECHET (A remplir par le collecteur)

- Matieres et dechets liquides (osseux) Matieres dangereuses Matieres chimiques
 Autres (specifier)

1/ PRODUCEUR (CIE/BO)

Nom et prénom du titulaire

Coordonnées (adresse et numero)

- Particulier Collecteur Importateur Exportateur Recyclage Autre
Installation ou site de production/Environnement (CIE/BO) OUI NON

Code de la commune ou collecteur (commune) Nom et adresse de la ville (commune)

Nom et prénom du titulaire

2/ COLLECTEUR (Résidentiel/Collectif)

Nom et prénom du titulaire

Coordonnées (adresse et numero)

Nom et adresse du véhicule

Nouveau

3/ STOCKAGE - REGROUPEMENT

- OUI NON

Lieu du regroupement

Nombre de bacs de collecte

4/ VILLE DE DÉTRIEMENT

Signature et cachet de l'entreprise

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Coordonnées : 9116 EPIC (Maison de l'Opale) BP 1709
IN : 99512345FLX 228 02/96 Email : info@csp-99.com Site internet : www.csp-99.com

Quantité reçue (en m³)

Nombre de bacs reçus

- OUI NON

INFORMATIONS

Commentaires

Nom et prénom du titulaire

Signature et cachet de l'entreprise

Vous 1/ à conserver par le producteur / Vous 2/ à conserver par l'usine de transformation

Vous 3/ à déposer au producteur après traitement / Vous 4/ à conserver par le producteur

CSF FIDELIO
CTTV de DUCOS
11 Rue Simonin - DUCOS
BP 7262
98801 NOUVEA
Tel:28-75-55
Fax:27-50-50

Pesée 1 : 20/10/2020 10:03:00 Pont : 1

No pesée 1: 178248

Pesée 2 : 20/10/2020 10:42:00 Pont : 2

No pesée 2: 449354

Véhicule	:333661	
Produit	:32	MATIERES VIDA
	DLB	
Client	:8060	AD VIDANGE EN
Origine	:	
Commune	:7	NOUVEA
PREPAYE	:	
TRECODEC BSD	:22288	

BRUT	:	23640 kg
TARE	:	19200 kg
NET	:	4440 kg

Merci de votre visite.
A bientôt

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 122271

CATEGORIE DE DECHET (A remplir par le collecteur)

Matières et déchets liquides (fosses) Matières Grasses et huiles Matières chimiques
 Autres (spécifier) :

1/ PRODUCTEUR (G.I.U.)

Nom ou raison sociale :

Coordonnées (adresse et/ou e-mail) :

Entreprise Collecteur Fabricant Restaurant Autre Collecteur d'installations classées pour la Protection de l'Environnement (IPE) Collecteur d'installations non classées pour la Protection de l'Environnement (IPE) NON

Date d'hébergement au collecteur (date de début) : Couplage approximatif entre la collecte (en m3) : (en m3)

Véhicule (type de véhicule et couleur) :

Nom du conducteur (nom et prénom) :

2/ COLLECTEUR (FICHE GLOBALE DU COLLECTEUR)

Nom ou Raison sociale :

Coordonnées (adresse et/ou e-mail) :

N° d'immatriculation du Véhicule : Nom du chauffeur :

STOCKAGE - RECOUPEMENT : OUI NON

Le(s) collecteur(s) mentionné(s) ci-dessous a/b/ont été informé(s) de la collecte et/ou du retraitement

Nombre et Numéro de bordereau(s) : (les bordereaux doivent être fournis au collecteur pour la collecte et/ou le retraitement)

Nom et prénom du destinataire :

Nom et prénom du destinataire :

3/ DESTINATAIRE (FICHE GLOBALE DE LA DESTINATION)

Nom SAS GALEDONNE DE SERVICES PUBLICS (GSP) : Directeur :

Coordonnées : 3 rue Sainte Marguerite, Générac, 31190 Toulouse
N° tél. : 05 62 23 88 00 Fax : 05 62 23 88 01 E-mail : info@toto@casino-sig.com - www.toto.fr

Quantité reçue (en m3) : Nombre de collecte(s) :

LOT AGGRÉGÉ : OUI NON NON UNITE DE TRAITEMENT

Mode de transport : (spécifier) :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : Signature et cachet de l'entreprise :

CSP FIDELIO
CTTV de DUCOS
11 Rue Simonin - DUCOS
BP 7262
98801 NOUMÉA
Tel: 28-75-55
Fax: 27-50-50

Pesée 1 : 20/10/2020 12:40:00 Pont : 1

No pesée 1: 170332

Pesée 2 : 20/10/2020 13:06:00 Pont : 2

No pesée 2: 449427

Véhicule	: 333661	
Produit	: 32	MATIERES VIDA
		DLB
Client	: 8060	AD VIDANGE EN
Origine	:	
Commune	: 7	NOUMÉA
PREPAYÉ	:	
TRECODEC BSD	: 22271	

BRUT	:	23290 kg
TARE	:	18720 kg
NET	:	4560 kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22285

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Grasseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : ESS

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : Zic Poudre

Particulier Collectif Entreprise Restaurant Autre
 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : OUI NON

Date et heure de remise au collecteur : 21/10/02 Quantité approximative remise au collecteur (en m3) : 7 m3

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : Not Vidange

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : 33400 UZERCHE 438103

N° d'immatriculation du véhicule : 25321671N Nom du chauffeur : Manale

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Manale Signature et cachet de l'entreprise : Manale

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure : 21.10.20 - 12h20

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 66 Email : infoclientele@csp.nc. Site Internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m3) : 7m Nombre de bordereaux : 1

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : J Signature et cachet de l'entreprise :

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement
Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

47289

"CSF FIDELIO"

CTTV de DUCOS

11 Rue Simonin - DUCOS

BP 7262

98801 NOUMEA

Tel: 28-75-55

Fax: 27-50-50

Pesée 1 : 21/10/2020 12:14:00 Poids : 1

No pesée 1: 178657

Pesée 2 : 21/10/2020 12:31:00 Poids : 2

No pesée 2: 449774

Véhicule : 333661

Produit : 32 MATIERES VIDA
DLB

Client : 8060 AD VIDANGE EN

Origine :

Commune : 17 NOUMEA

PREPAYE :

TREGODEC B50 122285

BRUT : 24260 Kg

TARE : 18780 Kg

NET : 5480 Kg

Merci de Votre visite.

A bientot.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22287

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Grassseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : *USS*

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : *746, Randa*

Particulier Collectif Entreprise Restaurant Autre
 OUI NON

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

Date et heure de remise au collecteur : *21/10/09* Quantité approximative remise au collecteur (en m³) : *~41m³*
01:10:10

Je soussigné ateste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : *Ad. Vialany*

Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : *Ad. Vialany*

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : *UAG*

N° d'immatriculation du véhicule : *533661N* Nom du chauffeur : *M. MATE*

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné ateste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : *M. MATE*

Signature et cachet de l'entreprise :

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure

01:10:20 - 14h40

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat. BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 86 Email : infoclientele@csp.nc. Site Internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m³) : *41m³* Nombre de bordereaux :

LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : *1. S.*

Signature et cachet de l'entreprise :

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement
 Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur

47889

CSP FIDELIO

CTIV de DUCOS : 98
11 Rue Simonin - DUCOS
BP 7262
98801 NOUMEA
tel:28-75-55
Fax:27-50-50

Pesée 1 : 21/10/2020 14:54 Pont: 1

N° pesée 1: 178719

Pesée 2 : 21/10/2020 15:08 Pont: 2

N° pesée 2: 449835

Véhicule : 333661

Produit : 32 MATIERES VID.
DLB

Client : 8060 AD VIDANGE E

Origine

Commune : 7 NOUMEA

PREPAYE

IRECODEC BSD : 22287

P1 : 22260 Kg

P2 : 18940 Kg

NET : 3320 Kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22540

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

- Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
- Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : ETS Panda

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) :

- Particulier Collectif Entreprise Restaurant Autre
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : OUI NON

Date et heure de remise au collecteur : 11/11/20 Date et heure de remise au collecteur (en m3) :

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : AD Vidange

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : Yachine

N° d'immatriculation du véhicule : 158313 Nom du chauffeur : Xour

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : R.G.1. Signature et cachet de l'entreprise : 

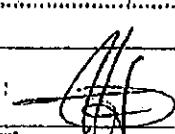
3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP) Date et heure : le 11/11/2020 à 16:10

Coordonnées : 3 rue Ernest Maussoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.
N° vert : 05 12 34. Fax : 28 82 86 Email : InfoClient@csp.nc. Site Internet : www.csp.ncQuantité reçue (en m3) : 15 m³ Nombre de bordereaux : 1LOT ACCEPTE : OUI NON

Motif du refus :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : R.G.1. Signature et cachet de l'entreprise : 

Volot 1 : à conserver par le producteur / Volot 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volot 3 : à déposition du producteur après traitement / Volot 4 : à conserver par le collecteur

ES SERVICES

THE BAND

9886

卷之三

Fak:

Bacá

Pesée 1 : 11/11/2020 07:39
N° pesée 1: 5776
Pesée 2 : 11/11/2020 08:55
N° pesée 2: 5777

Vehicle : 158313
Product : ECREMAGE
Client : AD Vidange
Destination : CSP

P1PT	15760	kg
P2	20880	kg
NET	5120	kg

Merci de votre visite.
A bientôt.

CSF - FEDERATION
CIVILE DE LAUDOS

11 Rue Simonetti - 50100

卷之三

卷之三

ਪੰਜਾਬ ਦੇ ਗੇਤੂ

181-20-13-30
Fax: 27-50-50

Folio "T" : 11/11/2020 09:01:00 Point : 1

No pesée 1: 183966
Passe 2 : 177772000 09:32:00 Port : 2
No pesée 2: 455534

Vehicle 158313
Probit 432 MATIRES VIDA

DLB 38060 AD VITANGE EN
Trient - - - - -
Destinat. - - - - -

Mont-Dore
Domme
L'Isle-Jourdain
L'Isle-en-Dodon
L'Isle-Jourdain

REKAYE
REDUCED 150
12340

NET TARE 15240 kg 20940 kg 3700 kg

Merci de votre visite.
à bientôt

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : **22645**

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : *ESS*

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : *Fac Parthenay*

Particulier

Collectif

Entreprise

Restaurant

Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

OUI

NON

Date et heure de remise au collecteur : *25/11/20* Quantité approximative remise au collecteur (en m³) : *0,7 m³*

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'assainissement)

Nom ou Raison sociale : *AS Verne B*

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : *Yachée 43 81.43.*

N° d'immatriculation du véhicule : *158.873.NC*

Nom du chauffeur : *Antoine*

STOCKAGE - REGROUPEMENT :

OUI

NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : *J. Oster* Signature et cachet de l'entreprise : *AS Verne B*

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure

le 25.11.20 14h55.

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.

N° vert : 05 12 34. Fax : 28 62 86 Email : infoclientele@csp.nc Site Internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m³) : *1,7 m³*

Nombre de bordereaux : *1*

LOT ACCEPTE : OUI

NON

Motif du refus :

Commentaires :

Nom et prénom du signataire : *PS* Signature et cachet de l'entreprise :

AS Verne B

Volat 1 : à conserver par le producteur / Volat 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volat 3 : à disposition du producteur après traitement / Volat 4 : à conserver par le collecteur

MONITOR
RECEIVED 20 AUGUST 1968

20620 143000 1432200 143000 143000
20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

20620 143000 143000 143000 143000

(58784)

BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES PRODUITS LIQUIDES

N° DU BORDEREAU : 22948

CATEGORIE DE DECHET (à remplir par le collecteur) :

Matières de vidange liquides (fosses) Matières Graisseuses Toilettes chimiques
 Autres (à préciser) :

1/ PRODUCTEUR (Client)

Nom ou raison sociale : E.S.S.

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : ZAC PANDA

Particulier Collectif Entreprise Restaurant Autre

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : OUI NON

Date et heure de remise au collecteur : 24/12/28 Quantité approximative remise au collecteur (en m3) : 6
09h20

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature :

2/ COLLECTEUR (Prestataire d'essainissement)

Nom ou Raison sociale : AD VIBRANCE

Coordonnées (adresse, tel, fax, e-mail) : Mayotte 43.8143

N° d'immatriculation du véhicule : 158313 Nom du chauffeur : Dino

STOCKAGE - REGROUPEMENT : OUI NON

Lieu du regroupement :

Nombre et Numéro de bordereaux :

En cas de regroupement dans un même camion, tous les bordereaux signés par chaque producteur sont à présenter.

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Nom et prénom du signataire : Signature et cachet de l'entreprise :

AD VIBRANCE
Jean

3/ UNITE DE TRAITEMENT

Nom : SAS CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS (CSP)

Date et heure : 24/12/28 09h35

Coordonnées : 3 rue Ernest Massoubre, Orphelinat, BP 179 - 98845.

N° vert : 06 12 34. Fax : 28 62 86 Email : infoclientele@csp.nc Site Internet : www.csp.nc

Quantité reçue (en m3) : 6m³ Nombre de bordereaux : 1

LOT ACCEPTE : OUI NON

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS

SNC au capital de 562.447,500 F CFP

805416 Nouméa RIB 202899 RIDET 0102439.001

Siège social : 3 rue E. MASSOUBRE imm. KONEVA Orphelinat

Commentaires : BP 179 - 98845 NOUVELLE CALEDONIE

..... Secrétariat : (+687) 26.93.64 N° Vert : 05 1234

Nom et prénom du signataire : P.S. Signature et cachet de l'entreprise :

PS

Volet 1 : à conserver par le producteur / Volet 2 : à conserver par l'unité de traitement

Volet 3 : à disposition du producteur après traitement / Volet 4 : à conserver par le collecteur



SARL ENVIRONNEMENT SERVICES
3347 rte de Yahoué - Mont Dore
BP. 82 - Koutlo - 98830 Dumbéa
Tél: 43 81 43 - Fax: 43 81 44
E-mail: advidange@groupeaba.nc
RC B 638 429 - RIDET 638429.001
BCI: 17499 00010 22466202010 65
BNC: 14889 00050 08500134248 28

VIDANGE

N° véhicule 188313

BON D'INTERVENTION

Le: 26/11/20 N° BI 48887

Client: ESS

Adresse:

Tél.: ZAC PANDA

Travaux exécutés :	Quantité
Débouchage WC, évier, baignoire au furet et ventouse	
Débouchage pompe à vide ou haute pression	2
Bac à graisse, à huile (pompage, nettoyage)	
Regard (pompage, nettoyage)	
Fosse septique (ouverture, fermeture, vidange, contrôle)	
Pompage WC chimique	
Pompage huile usagées	
Passage caméra	
Pompage divers	
Traitement des déchets M3	6m ³
Location camion	08h10 - 09h15
Déplacement	1
Divers	<i>Pompage - avec pompe à huile - Ecrevisse bache à graisse</i>

CLIENT Nom + tampon Signature	Agent AD VIDANGE Nom Signature
-------------------------------------	--------------------------------------

62 0295

1
t 88884



ANNEXE 4

! INSTALLATIONS ELECTRIQUES

VERIFICATION DES INSTALLATIONS

Extrait du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les EPP

EL 18 - Maintenance, Exploitation

§ 1. Les installations doivent être entretenues et maintenues en bon état de fonctionnement. Les défectuosités et les défauts d'isolation doivent être réparés dès leur constatation.

§ 2. Dans tout établissement de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, la présence physique d'une personne qualifiée est requise pendant la présence du public pour, conformément aux consignes données, assurer l'exploitation et l'entretien quotidien.

Une telle mesure peut être imposée après avis de la commission départementale de sécurité dans les établissements de 3^{ème} et de 4^{ème} catégories si l'importance ou l'état des installations électriques le justifie.

§ 3. (Arrêté du 22 novembre 2004) "La maintenance et l'exploitation de l'éclairage de sécurité doivent être effectuées dans les conditions des articles EC 13 et EC 14."

§ 4. Les groupes électrogènes de sécurité doivent faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais selon la périodicité minimale suivante :

- tous les quinze jours, vérification du niveau d'huile, d'eau et de combustible, du dispositif de réchauffage du moteur et de l'état de la source utilisée pour le démarrage (batterie ou air comprimé) ;
 - tous les mois, en plus des vérifications ci-dessus, essai de démarrage automatique avec une charge minimale de 50 % de la puissance du groupe et fonctionnement avec cette charge pendant une durée minimale de trente minutes.

Les interventions ci-dessus et leurs résultats doivent être consignés dans un registre d'entretien qui doit être tenu à la disposition de la commission de sécurité.

EL 19 - Vérifications techniques

§ 1. La conformité :

- des installations électriques aux dispositions du présent chapitre ;
 - des installations d'éclairage aux dispositions du chapitre VIII ;
 - des éventuels systèmes de protection contre la foudre (paratonnerres) aux dispositions de leur norme, doit être vérifiée initialement et périodiquement dans les conditions prévues aux articles **GE 6 à GE 9**
les vérifications sont consignées sur la notice de visite.

Les dates des vérifications sont consignées sur le registre de sécurité et le rapport correspondant doit être annexé à ce registre.
§ 2. La périodicité des vérifications est annuelle.

§ 2. La périodicité des vérifications est annuelle.



**SOCOTEC
INTERNATIONAL**

SOCOTEC CALEDONIE
SOCOTEC CALEDONIE
4 rue Paul Montchovet
BP 3443
98846 Noumea Cedex
Tel : 687 243880
Mail : nouvelle.caledonie@socotec.com

STEP PANDA E.S.S
338 rue de l'Industrie
98835 DUMBEA

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Rapport de vérification

Présence d'observation(s) : Oui
 Non

STEP PANDA E.S.S

Ce rapport traite de la protection des Travailleurs.

Adresse de votre site : 338 rue de l'Industrie 98835 DUMBEA
Dossier Socotec n° 2008112
Référence du rapport : JT110208501

*Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions
Pour tout complément d'information, votre interlocuteur SOCOTEC est à votre disposition*

Vérificateur : POSSETTO ANTHONY
Date de vérification : 02/11/20
Le présent rapport comporte : 28 pages



SOCOTEC CALEDONIE
SOCOTEC CALEDONIE
4 rue Paul Montchovet
BP 3443
98846 Noumea Cedex
Tel : 687 243880
Mail : nouvelle.caledonie@socotec.com

Vérificateur : POSSETTO ANTHONY	
Qualité : vérificateur confirmé	
Dossier : 2008112	
Rapport N° : JT110208501	Date d'envoi du rapport :

Type de vérification : Vérification périodique - Vérification effectuée en application de l'article 53 de la délibération 51 CP du 10 mai 1989 relatif à la protection des travailleurs.

Type de l'établissement : Activité principale : Station d'épuration et de séchage.

Nom et adresse du client : EPURATION ET SECHAGE SERVICE (E.S.S)
338 rue de l'Industrie
98835 DUMBEA

Code du travail

RAPPORT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

STEP PANDA E.S.S
338 rue de l'Industrie
98835 DUMBEA

Date de vérification : 02/11/20

SOMMAIRE

CHAPITRE 0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX - page 4

- 0.1 Généralités - page 4
- 0.2 Eléments d'informations mis à la disposition du vérificateur - page 4
- 0.3 Modifications de structure - page 5
- 0.4 Limite de la prestation - page 5

CHAPITRE I - LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES - page 6

CHAPITRE II - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES - page 7

- II.1 Description sommaire des installations - page 7
- II.2 Alimentations ; tension et nature des courants - page 8
- II.3 Classement des locaux : lieux et locaux de travail spéciaux - page 9

CHAPITRE III - VERIFICATION DES INSTALLATIONS : EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - page 10

CHAPITRE IV - VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS - page 16

- IV.0 Appareils de mesure utilisés - page 16
- IV.1 Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats - page 16
- IV.2 Vérification des contrôleurs permanents d'isolation éventuels - page 18
- IV.3 Mesure de la résistance de la prise de terre - page 18
- IV.4 Vérification des tableaux et canalisations - page 19
- IV.5 Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant - page 25

IMPORTANT :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence SOCOTEC qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

(En l'absence de certains éléments de dossier à fournir au vérificateur, d'impossibilité de mise hors tension ou d'inaccessibilité à certaines installations, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité d'une vérification dont le contenu est fixé réglementairement).

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 Généralités

Délimitation de la vérification : La vérification a porté sur l'ensemble de l'établissement.

Durée d'intervention : 1 jour

Organisation de la surveillance des installations électriques : Personne chargée de prendre toutes les dispositions utiles : M. ROBERT David (Directeur d'exploitation).

Personne ayant accompagné le vérificateur : Vérificateur accompagné par M. ROBERT David (Directeur d'exploitation).

Compte rendu de fin de visite : Effectué verbalement à M. ROBERT David (Directeur d'exploitation).

Registre : Visé par le vérificateur.

0.2 Eléments d'informations mis à la disposition du vérificateur

Les éléments d'information du dossier technique nécessaires à la réalisation de notre mission sont les suivants :

- Plan des locaux, avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes hors risque d'explosion
Non fourni

Le classement des locaux résulte d'une proposition établie par le vérificateur lors de la première intervention ; en l'absence d'avis contraire, il est considéré comme validé par le chef d'établissement.

- Classification des zones figurant dans le document relatif à la protection contre les risques d'explosion (DRPCE)
Non fourni

Le document D.R.P.C.E devant être fourni par le chef d'établissement est absent ou incomplet suivant les indications de celui-ci en ce qui concerne le zonage et le référencement du matériel implanté dans les dites zones. La vérification a consisté à un examen visuel concernant l'état de conservation du matériel.

- Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées
Non fourni

- Cahier des prescriptions techniques ayant permis à la réalisation des installations
Non fourni

- Schémas unifilaires des installations électriques

Référence	Date	Remarque
Schémas AZURELEC réf 107-2017-09	09/2017	Fourni

- Carnets de câbles
Non fourni

- Notes de calcul justifiant du dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection
Non fourni

En l'absence de note de calculs, les valeurs des courants de court-circuit et des intensités admissibles dans les canalisations mentionnées au chapitre IV-4 du présent rapport résultent des estimations et des relevés effectués par le vérificateur.

- Rapport de vérification initiale ou périodique conduite comme une initiale
Non fourni

- Rapport de référence dit "quadriennal"
Non fourni

- Rapports de vérifications périodiques
Non fourni

- Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones à risque d'explosion
Non fourni

En l'absence de document justificatif, le vérificateur a procédé à l'examen du marquage des matériels situés dans les zones incriminées. Les matériels dont le marquage est inexistant, insuffisant ou inexistant, font l'objet d'une observation mentionnée au chapitre I du présent rapport.

- Documents listant l'effectif maximal des locaux pour lesquels un éclairage de sécurité est nécessaire
Non fourni

La liste des locaux dont l'effectif nécessite un éclairage de sécurité résulte des indications relevées sur place par le vérificateur lors de la première intervention. Elle est considérée comme validée par le chef d'établissement.

- Copie des attestations de conformité établies en application du décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972
Non fourni

- Autres plans ou documents non joints au rapport
Non fourni

0.3 Modifications de structure des installations

Néant.

0.4 Limite de la prestation

Les éléments suivants n'ont pu être vérifiés pour des raisons d'inaccessibilité :

- Matériels immersés (*Inaccessible*)

I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES

Ce chapitre contient toutes les observations relatives aux non-conformités aux textes réglementaires applicables. Chaque observation est numérotée et suivie de la référence de l'article du texte ayant motivé l'observation. Chaque observation est rédigée sous forme d'une constatation de non-conformité accompagnée d'une préconisation claire des modifications à effectuer pour y remédier. Toutefois, d'autres solutions peuvent exister, le choix de la solution finale relevant de la responsabilité du chef d'établissement. Lorsqu'il est fait mention de plusieurs références normatives se reporter au chapitre III pour déterminer la norme applicable.

N° Obs.	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
<u>Observations relatives aux installations Basse Tension.</u>			
<u>OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</u>			
	Ensemble de l'installation		
1	Lors de notre vérification, nous avons constaté des déclenchements sur le disjoncteur général de l'installation lors de défaut d'isolement. <i>Nous vous recommandons de mettre en place de façon judicieuse, une sélectivité différentielle, afin de ne pas perturber l'exploitation lors de défaut sur une installation.</i>	Art 31 et 33 NF C15-100 § 411, 531 & 612	
<u>OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX</u>			
LOGETTE COMPTAGE			
2	Porte ouverte le jour de la vérification. <i>A maintenir fermée par une clé ou un outil.</i>	Art 18 NFC 15-100 § 411 An. A2	
LOCAL TGBT			
3	Installations étrangères à l'exploitation du local présentant des risques d'incendie. <i>Maintenir l'accès libre au tableau électrique.</i>	Art 10 NFC 15-100 § 463 & 536	
TGBT			
4	Traces d'échauffement constatées. <i>Remplacer les matériels et canalisations détériorés.</i>	Art 41 NFC 15-100 § 421, 422, 423 & 559	
	- Batterie compensation auto (125 kVAR-174A)		
5	Traces d'échauffement constatées. <i>Remplacer les matériels et canalisations détériorés.</i>	Art 41 NFC 15-100 § 421, 422, 423 & 559	
6	Absence de protection contre les surcharges, du matériel. <i>A assurer en réglant le disjoncteur de protection au calibre correspondant à l'intensité du récepteur, soit 175A.</i>	Art 41 NFC 15-100 § 430 à 433, 524	
ARMOIRE SERRES			
COMMUN SERRES			
	- 20F1/21F1		
7	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant. <i>A assurer.</i>	Art 31 et 33 NFC 15-100 § 411 & 415	
CHAMBRE 1			
	- 105F1/106F1		
8	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant. <i>A assurer.</i>	Art 31 et 33 NFC 15-100 § 411 & 415	
CHAMBRE 2			
	- 205F1/206F1		
9	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant. <i>A assurer.</i>	Art 31 et 33 NFC 15-100 § 411 & 415	
BUREAU STEP			
ARMOIRE STEP			
	- Alim onduleur		
10	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel. <i>A installer.</i>	Art 31 et 33 NFC 15-100 § 411, 531 & 612	
<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u>			

N° Obs.	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
PARTIE STEP			
BUREAU STEP			
11	<ul style="list-style-type: none"> - Prolongateur orange alimentant le réfrigérateur et la fontaine à eau Prolongateur n'assurant pas la continuité du conducteur de protection. <i>A remplacer.</i> 	Art 19 NFC 15-100 § 559 & 555	
LOCAL TECHNIQUE			
12	<ul style="list-style-type: none"> - Pompe WP80B.1 Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre.</i> 	Art 12 et 13 NFC 15-100 § 411	

II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES

II.1 Description sommaire des installations

II.1-2 Schéma de principe

Pas de schéma joint en annexe.

II.1-3 Composition des installations haute tension

Sans objet.

II.1-4 Distribution BT

II.1-5 Constitution du réseau de terre et nature des prises de terre ; structure du réseau de terre et du réseau des conducteurs de protection

Désignation	Localisation	Constitution des prises de terre
Prise de terre des masses B.T.	Local TGBT	Boule en fond de fouille

Le conducteur principal de protection est raccordé sur la prise de terre des services généraux du bâtiment.
Les conducteurs de protection sont incorporés aux canalisations d'alimentation des appareils.

II.1-6 Installation d'éclairage de sécurité

II.2 Alimentations - tensions et nature des courants

A - Source externe

Le branchement est souterrain.
L'alimentation de l'établissement est assurée à partir du réseau BT du distributeur d'énergie.
Les caractéristiques principales du branchement ou de la source sont les suivantes : tension = 230/400 V.
Origine de l'installation vérifiée : bornes aval du disjoncteur de branchement.
Situation du dispositif de coupure et de sectionnement : Logette comptage en limite de propriété.

B - Source interne

Sans objet.

C - Tensions normales d'utilisation

Source	Installations concernées	Tension (V)	CA/CC (1)	Nbre Phases	Neutre distribué	Schéma (2)	F (Hz)
Réseau BT	Ensemble des installations	230/400 (BT)	CA	3	Oui	TT	50

(1) CA Courant Alternatif - CC Courant Continu

(2) Schéma des liaisons à la terre : TN = mise au neutre ; TT = neutre directement relié à la terre ; IT = neutre isolé ou relié à la terre par une impédance limitant le courant de défaut ; IND = régime de neutre indéterminé

ou, mode de protection contre les contacts indirects sans coupure de l'alimentation : TBTS - TBTP = Installation à très basse tension de sécurité ou de protection ; SEPA = Séparation de circuits

II.3 CLASSEMENT DES LOCAUX : LOCAUX ET LIEUX DE TRAVAIL SPECIAUX (art 22 à 28, 43 à 44 de la délibération 51 CP du 10 mai 1989) - INFLUENCES EXTERNES

CODIFICATION DES INFLUENCES EXTERNES - DEGRES DE PROTECTION

RESISTANCE ELECTRIQUE DU CORPS HUMAIN	PRÉSENCE DE SUBSTANCES CORROSIIVES OU POLLUANTES	NATURE DES MATIÈRES TRAITÉES OU ENTREPOSÉES
BB1 : Conditions sèches ou humides	AF1 : Négligeable	BE1 : Risques négligeables
BB2 : Conditions mouillées	AF2 : Agents d'origine atmosphérique	BE2 : Risques d'incendie
BB3 : Conditions immergées	AF3 : Intermittente ou accidentelle	BE3 : Risques d'explosion
PRÉSENCE DE CORPS SOLIDES SUSCEPTIBLES DE PENETRER DANS LE MATERIEL	AF4 : Permanente	BE4 : Risques de contamination
AE1 : Négligeable IP 2X	PRÉSENCE DE LIQUIDES SUSCEPTIBLES DE PENETRER DANS LE MATERIEL	RISQUE DE CHOC MÉCANIQUES
AE2 : Petits objets (2,5 mm) IP 3X	AD1 : Négligeable IP X0	Degré de protection
AE3 : Très petits objets IP 4X	AD2 : Chutes de gouttes d'eau IP X1 ou X2	AG1 : Faibles (0,2 J) IK 02
AE4 : Poussière IP 5 X (protégé) IP 6X (étanche)	AD3 : Aspersion d'eau IP X3	AG2 : Moyens (2 J) IK 07
PROTECTION CONTRE L'ACCÈS AUX PARTIES DANGEREUSES	AD4 : Projections d'eau IP X4	AG3 : Importants (5 J) IK 08
Non protégé IP 0X	AD5 : Jets d'eau IP X5	AG4 : Très importants (20 J) IK 10
A : Avec le dos de la main IP 1X ou IP XXA	AD6 : Paquets d'eau IP X6	
B : Avec un doigt IP 2X ou IP XXB	AD7 : Immersion IP X7	
C : Avec un outil IP 3X ou IP XXC	AD8 : Submersion IP X8	
D : Avec un fil IP 4X ou IP XXD		

En l'absence d'indication fournie lors de son intervention, le vérificateur s'est référé au guide UTE C 15-103 (Influences externes) pour déterminer le classement des locaux sauf pour le risque d'explosion (classe d'influence externe BE3) dont le classement est sous la responsabilité du chef d'établissement (art. R 4227-52 du code du travail). Le Chef d'Etablissement devra valider le classement des locaux ci-dessous et les influences externes correspondantes ; sauf avis contraire de sa part, les influences externes précisées ci-dessous sont applicables à l'établissement.

II.31 Lieux de travail spéciaux (art 22 à 28, 43 à 44 de la délibération 51 CP du 10 mai 1989) ou pour lesquels la norme NF C 15-100 prescrit des précautions spéciales

Les influences externes autres que celles indiquées ci-dessous sont considérées comme étant normales et sont celles figurant en II-32.

Désignation	Article du Code du Travail	Influences externes	IP minimum	IK minimum
Salle d'eau		BB3		
Volume 0		AD7	27	02
Volumes 1, 2 +jets horizontaux		AD5	25	02
Volumes 1, 2 ou caché		AD4	24	02
Installation extérieure		AE2-AD4-AF2-AG2/4	34	07/10

II.32 Autres locaux et emplacements

- Ils présentent les classes d'influences externes énumérées ci-dessous :

Température	AA4 ou AA5
Présence d'eau	AD1
Présence de corps solides	AE1
Présence de substances corrosives ou polluantes	AF1
Chocs mécaniques	AG1
Vibrations	AH1
Résistance électrique du corps humain	BB1
Contacts avec le potentiel de la terre	BC1, BC2 ou BC3
Nature des matières traitées ou entreposées	BE1

La liste détaillée des locaux et emplacements concernés est reproduite au chapitre IV.5.

III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Ce chapitre définit en détail les examens effectués par le vérificateur, en référence aux textes réglementaires applicables.

Les constatations du vérificateur permettent, pour chaque prescription, de déterminer si la prescription est, ou non, sans objet pour les installations vérifiées et si celles-ci sont, ou non, conformes. En cas de non-conformité, l'observation correspondante est explicitée au chapitre I sous le numéro figurant au droit de la prescription.

Seuls sont inclus dans le présent rapport les sous-chapitres ci-dessous marqués d'un X, les autres étant sans objet pour l'installation examinée.

- III-H Vérification des installations Haute Tension par référence au Code du Travail
 - Références Norme NF C 13-100 (2001)
 - Norme NF C 13-100 (2015)
 - Norme NF C 13-200
- III-B Vérification des installations Basse Tension par référence au Code du Travail
 - Références Norme NF C 15-100
 - Norme NF C 15-150-1
 - Norme NF C 15-150-2
 - Norme NF C 17-200
- III-D Vérification des locaux, emplacements et installations mobiles à risques particuliers de choc électrique
- III-S Vérification des éclairages de sécurité
- III-F Locaux à usage médical
 - Référence Norme NF C 15-211
- III Installations temporaires (installation de chantier)

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
III-B-1 DISPOSITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS		
Art 3	Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension.	conforme
Art 5	Adaptation du matériel, y compris les canalisations, aux influences externes. (Degrés IP et IK).	
NF C 15-100 § 512	Matériaux électriques et influences externes	conforme
NF C 15-100 § 522	Canalisations et influences externes LOCAUX ET EMPLACEMENTS SPECIAUX	conforme
NF C 15-100 § 701	Adaptation du matériel aux volumes des salles d'eau	conforme
NF C 15-100 § 702	Adaptation du matériel aux volumes des piscines et autres bassins	conforme
NF C 15-100 § 703	Adaptation du matériel aux volumes des saunas	conforme
NF C 15-100 § 704	Adaptation du matériel des installations de chantier	cf III-temporaire
NF C 15-100 § 705	Adaptation du matériel des installations agricoles	conforme
NF C 15-100 § 706	Adaptation du matériel des enceintes exiguës	conforme
NF C 15-100 § 708	Adaptation du matériel aux installations des parcs et caravanes	conforme
NF C 15-100 § 709	Adaptation du matériel aux marinas	conforme
NF C 15-100 § 711	Adaptation du matériel aux installations temporaires de structures, baraques, stands dans les champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'exposition ou de spectacle	conforme
Art 5 NF C 15-100 § 530	Fixation et état mécanique apparent des matériaux.	conforme
Art 4 NF C 15-100 511	Conformité des matériaux : Matériaux ayant une fonction de sécurité conformes à une norme française, ou à une spécification technique européenne équivalente.	conforme
Art 5	Mise en œuvre des canalisations.	
NF C 15-100 § 521	Mode de pose des canalisations.	conforme
NF C 15-100 § 527	Choix et mise en œuvre pour limiter la propagation du feu	conforme
NF C 15-100 § 528	Voisinage avec d'autres canalisations	conforme
NF C 15-100 § 529	Règles particulières aux différents mode de pose	conforme
Art 19 NF C 15-100 § 514	Identification du cheminement des canalisations enterrées : - relevé du tracé des canalisations enterrées.	conforme
Art 5 NF C 15-100 § 612	Isolation (voir le résultat des mesures d'isolation en IV-4 et IV-5).	conforme
Art 6 NF C 15-100 § 514	Identification des circuits et des appareillages : Identification des circuits et des matériaux (étiquettes, pertinence de l'identification, schémas ...).	conforme
Art 6 NF C 15-100 § 514	Identification des conducteurs isolés : - conducteurs PE ou PEN (double coloration vert-jaune ; utilisation exclusive) - conducteurs neutres.	conforme
Art 9	Séparation des sources d'énergie.	
NF C 15-100 § 462	Sectionnement à l'origine de l'installation et de chaque circuit (ou groupement de circuits pouvant être associés) : - ensemble des conducteurs actifs (à l'exception du PEN).	conforme
NF C 15-100 § 536	Aptitude au sectionnement du dispositif eu égard à la tension de l'installation: - dispositif conforme aux normes produits - dispositif respectant une distance d'isolation après ouverture.	conforme
Art 10 NF C 15-100 § 463 & 536	Coupe d'urgence : Pour tout circuit terminal ou ensemble de circuits terminaux (coupe omnipolaire, dispositif, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, ...).	non conforme obs. n° 3
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE		
Art 26 NF C 15-100 § 781	Conditionnement-ventilation.	conforme
Art 26 NF C 15-100 § 781	Portes - conditions d'ouverture et de fermeture.	conforme
Art 26 NF C 15-100 § 781	Eclairage de sécurité.	conforme

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION		
Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
Art 26 NFC 15-100 § 781	Affichage et inscriptions.	conforme
Art 5 NFC 15-100 § 528	VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFÉRENTS Séparation des canalisations BT vis-à-vis de la HT.	conforme
	INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE	Voir III-S ci-après
III-B-2 MATERIELS AMOVIBLES		
Art 8	Matériels amovibles : condition de raccordement et d'utilisation Tension d'alimentation des appareils amovibles, semi-fixes ou portatifs à main.	conforme
Art 5	Choix du matériel en fonction des influences externes (degrés IP et IK).	conforme
Art 19 NFC 15-100 § 559 & 555	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs : - câbles renfermant tous les conducteurs y compris le conducteur de protection - gaine appropriée, - protection contre les efforts mécaniques sur les connexions.	non conforme obs. n° 11
Art 20 NFC 15-100 555	Réunion ou séparation prise de courant > 32A hors charge.	conforme
Art 8 NFC 15-100 § 706	Travaux à l'intérieur d'enceintes conductrices exigües, effectués à l'aide de matériels portatifs à main : - emploi de TBTS ou TBTP, ou - protection par séparation électrique des circuits, assortie d'exigences supplémentaires - lampes baladeuses alimentées en TBTS ou TBTP (exclusivement).	conforme
III-B-3 PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES		
A-PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS		
Art 17 NFC 15-100 § 529	MISE HORS DE PORTEE PAR ELOIGNEMENT Conducteurs nus hors d'atteinte (traversé de cours, voisinage bâtiments).	conforme
NFC 15-100 § 411 An. B2	Distance parties actives accessibles	conforme
Art 18 NFC 15-100 § 411 An. A2	MISE HORS DE PORTEE PAR BARRIERES OU ENVELOPPES Efficacité permanente des barrières ou enveloppes, Degré de protection minimal IP 2X ou IP XXB.	non conforme obs. n° 2
Art 18 NFC 15-100 § 411 An. B1	MISE HORS DE PORTEE PAR OBSTACLES Efficacité permanente des obstacles. mesure applicable aux locaux de services électriques réservés aux personnes qualifiées	conforme
Art 19 NFC 15-100 § 411 An. A1	MISE HORS DE PORTEE PAR ISOLATION Enveloppe isolante des conducteurs fixes et des appareillages (état, adaptation à la tension et aux influences externes).	conforme
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE		
B-PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS		
B1-PRISES DE TERRE, CONDUCTEURS DE PROTECTION ET LIAISONS EQUIPOTENTIELLES		
Art 12 et Art 14 NFC 15-100 542	Constitution prise de terre (boucle à fond de fouille ou disposition équivalente) : - absence de risques de dégradation - connexions entre prises de terre et conducteurs de protection.	conforme
Art 14 NFC 15-100 § 411, 442 & 542	Resistance de la prise de terre, appropriée : - la protection contre les risques de contacts indirects - la protection contre les surtensions, en cas de défaut d'isolement avec une installation à haute tension. (voir le résultat des mesures en IV-3)	conforme
Art 12 et 13 NFC 15-100 § 543	Conducteurs de protection et conducteur de terre : - nature, section, risques de dégradation, absence d'éléments intercalés en série dans ces conducteurs - connexion individuelle des conducteurs de protection.	conforme
NFC 15-100 § 411	- liaison des masses au conducteur de protection.	non conforme obs. n° 12
NFC 15-100 § 543	- continuité (voir le résultat des mesures en IV-4 et IV-5).	conforme
Art 31 NFC 15-100 § 411 & 544	Liaison équipotentielle principale : - section et condition de mise en oeuvre.	conforme
B2-MESURES DE PROTECTION EN BT PAR COUPURE AUTOMATIQUE DE L'ALIMENTATION		

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
Art 35 NF C 15-100 § 415, 544	Liaison équipotentielle supplémentaire : - éléments à relier - réalisation. Locaux et emplacements spéciaux	conforme
NF C 15-100 § 701	Salles d'eau: - protection par DDR HS - LES (voir rubrique liaison équipotentielle supplémentaire)	conforme
NF C 15-100 § 702	Piscines et autres bassins: - protection par DDR HS - LES (voir rubrique liaison équipotentielle supplémentaire)	conforme
Art 31 et 33	Protection par dispositif différentiel résiduel :	
NF C 15-100 § 531	Règles générales : - type, seuil, installations - essai (voir chapitre IV-4).	conforme
NF C 15-100 § 411 & 415	Protection complémentaire par DDR HS : - circuits prises de courant au plus égale à 32A - autres situations (AD4, installations temporaires, influences externes "sévères", protection complémentaire contre les contacts directs).	non conforme obs. n° 7, 8 et 9
Art 31 et 32	DISPOSITIONS SPECIALES AUX INSTALLATIONS EN SCHEMA TN	sans objet
Art 31 et 33	DISPOSITIONS SPECIALES AUX INSTALLATIONS EN SCHEMA TT	
NF C15-100 § 411, 531 & 612	Coupe au 1er défaut : - par dispositifs sensibles au courant de défaut (dispositifs à courant différentiel résiduel : DDR) (voir le résultat de la vérification des dispositifs DR en IV-4).	non conforme obs. n° 10 et 1
NF C15-100 § 411	Raccordement des masses à une prise de terre, par des conducteurs de protection (PE). Interconnexion des masses en aval d'un même dispositif DR. Continuité PE (cf. ci-dessus).	conforme
Art 31 et 34	DISPOSITIONS SPECIALES AUX INSTALLATIONS EN SCHEMA IT	sans objet
	B3-MESURES DE PROTECTION SANS COUPURE AUTOMATIQUE	
Art 7 NF C 15-100 § 411	INSTALLATIONS EN TRES BASSE TENSION TBTF : Mise en oeuvre d'un schéma des liaisons à la terre approprié, et raccordement des masses à un conducteur de protection.	sans objet
Art 37 et 38	PROTECTION PAR DOUBLE ISOLATION OU ISOLATION RENFORCEE	
NF C 15-100 § 412	Emploi de matériels de la classe II ou équivalent. Canalisations : câbles équivalents à la classe II, mise en oeuvre. Ensembles d'appareillages: matériels de classe II, installés de sorte à ne pas nuire à l'efficacité de la protection. Conducteur présent PE dans l'installation fixe.	conforme
Art 39	PROTECTION PAR SEPARATION ELECTRIQUE DES CIRCUITS	
NF C15-100 § 413	Protection par séparation électrique : - alimentation d'un seul appareil - alimentation par transformateur de séparation [norme NF EN 61558-4 (C 52-558-2-4) ou NF EN 60-742 (C52-742)] ou par source de degré de sécurité équivalent - circuit secondaire de faible étendue et relié en aucun point à la terre ou à d'autres circuits - nature et mise en oeuvre des canalisations du circuit séparé - absence de liaison des masses du circuit séparé avec un conducteur PE.	sans objet
Art 7 NF C 15-100 § 414	INSTALLATIONS A TRES BASSE TENSION TBTS ET TBTP	
	TBTS ou TBTP : - alimentation par transformateur conforme à la norme NF EN 61558-2-6 (C 52-558-2-6) ou NF EN 60-742 (C 52-742) ou par source de degré de sécurité équivalent - isolation ou séparation des conducteurs vis-à-vis des conducteurs d'autres installations - isolation ou séparation des parties actives vis-à-vis des parties actives d'autres installations. TBTS : - parties actives non reliées à la terre ou à des conducteurs de protection d'autres installations.	sans objet
Art 40	B4-INSTALLATIONS A COURANT CONTINU	
NF C 15-100 § 312.4	Protection par mise à la terre des masses	Cf.B1 ci-avant
NF C15-100 § 411	Protection par coupure automatique de l'alimentation - respect des règles concernant les schémas - règles spécifiques aux réseaux continus	conforme
III-B-4 PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE		
Art 41	Elévation de température, brûlures, mise en oeuvre des matériels :	

III B - INSTALLATIONS BASSE TENSION

Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
NF C 15-100 § 421, 422, 423 & 559	- mise en oeuvre du matériel eu égard au danger d'incendie pour les matériaux voisins - échauffement anormaux du matériel électrique et des canalisations - dissipation normale de la chaleur dégagée.	non conforme obs. n° 4 et 5
Art 41 NF C 15-100 § 434, 435 & 535	Choix et protection des matériaux afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités.	conforme
Art 41 NF C 15-100 § 526	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion.	conforme
Art 41	Protection contre les surintensités et section des canalisations fixes :	
NF C 15-100 § 430 à 433, 524	Protection contre les surcharges : - par disjoncteur - par fusible.	non conforme obs. n° 6
NF C 15-100 § 434 & 533	Protection contre les courts-circuits : - canalisations correctement protégées contre les courts-circuits.	conforme
NF C 15-100 § 523	Section et courants admissibles.	conforme
MODALITES PRATIQUES		
Art 42 NF C 15-100 § 421	Matériaux susceptibles de produire des arcs ou étincelles.	conforme
Art 42 NF C 15-100 § 536	Dispositions interdisant la manœuvre en charge des sectionneurs. (Pour les PC de courant assigné supérieurs à 32A voir les dispositions de III-B2 matériel amovible).	conforme
Art 42 NF C 15-100 § 533	Pouvoirs de coupure des dispositifs de protection.	conforme
Art 42 NF C 15-100 § 421	Prévention des risques d'incendie dans les installations : - où il est fait usage de diélectriques liquides inflammables en quantité supérieure à 25 l en classe 01 ou K1, 50 l en classe K2 ou K3. - où sont utilisés des transformateurs de type "secs".	conforme
Art 43	Locaux ou emplacements présentant des dangers d'incendie.	
NF C 15-100 § 422	Prescriptions spécifiques pour les installations électriques des locaux et emplacements à risques d'incendie : - installations électriques limitées - canalisations non noyées non propagatrice de la flamme (catégorie C2 pour les câbles) - traversées de canalisations électriques étrangères - situation des dispositifs de protection des canalisations contre les surcharges et contre les courts-circuits - protection des circuits par DDR au plus égal à 300 mA en schémas TT et TN - conducteurs PEN interdits - protection des moteurs contre les températures excessives.	sans objet
Art 44	Locaux ou emplacements à risques d'explosion.	
NF C 15-100 § 424	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux ou emplacements à risques d'explosion : - installations électriques limitées - choix des matériaux - courant admissible réduit dans les conducteurs - canalisations non propagatrice de la flamme (catégorie C2 pour les câbles) - obturation des caniveaux, conduits, fourreaux etc, et traversées de parois - choix des canalisations - protection à l'origine contre les surcharges et courts-circuits les circuits alimentant de tels emplacements - protection des circuits par DDR au plus égal à 300 mA en schémas TT et TN - conducteurs PEN interdits - liaisons équipotentielles - dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux - machine tournante et transformateur : protection contre les surcharges et courts-circuits.	sans objet
III-B-5 REGLES POUR LES INSTALLATIONS EXTERIEURES		
	INSTALLATIONS EXTERIEURES	sans objet
III-B-6 REGLES POUR LES INSTALLATIONS ENSEIGNES LUMINEUSES		
	INSTALLATION D'ENSEIGNE LUMINEUSE	sans objet

III-S INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE		
Référence du règlement (1)	Objet de la vérification	Constatations du vérificateur (2)
III-S1 ECLAIRAGE DE SECURITE		
Art 15	<p>Installation d'éclairage de sécurité.</p> <p>Application des règles ERP pour les locaux accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salle de conférence, salle de réunion si elles sont plus contraignantes que celles du Code du Travail.</p> <p>Installation fixe d'éclairage de sécurité.</p> <p>Eclairage d'évacuation : balisage, reconnaissance des obstacles, indication des changements de direction, signalisation des issues.</p> <p>Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique : 5 lm/m², obligatoire dans les locaux recevant plus de 100 personnes avec une densité supérieure à 1 personne par 10m².</p> <p>Eclairage de sécurité alimenté par source centrale (batterie d'accumulateur) :</p> <p>Lampes et luminaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état des lampes à l'état de veille, alimentation des lampes d'éclairage d'évacuation, - passage de l'état de veille à l'état de fonctionnement, - conformité des luminaires à la norme NF EN 60598-2-22. <p>Source de sécurité par batteries d'accumulateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conformité à la NF EN 50171, - autonomie d'au moins 1 heure. <p>Signalisation et report de la coupure des dispositifs de charge.</p> <p>le cas échéant : tension et fréquence du convertisseur central dans le cas de lampes à fluorescence.</p> <p>Tableau de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constitution (commande en une seule manœuvre, organes de commutation automatique, dispositif de protection, voyant tension..) - tableaux divisionnaires si établissement étendu - séparation de la source normale. <p>Canalisations et circuits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection sélective de chacun des circuits, réalisée en TBTS ou en schéma IT - subdivision, nombre de circuits d'éclairage d'ambiance ou anti-panique et d'éclairage d'évacuation - canalisations réalisées en câble résistant au feu (CR1), réaction au feu des dispositifs de jonction et de dérivation conformes <p>à la norme NF EN 60695-2-11; tf:960°C.</p> <p>Eclairage de sécurité par blocs autonomes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conformité à la NF EN 60598-2-22 et série NFC 71-800, - adapté aux risques de température ambiante élevée et zones à risque d'explosion, - type de blocs et flux lumineux (blocs avec dispositif SATI conforme à NFC 71-820) - mise à l'état de repos - branchement des dérivation d'alimentation. - nombres de blocs principaux : <ul style="list-style-type: none"> - par local, pour l'éclairage d'ambiance ou anti-panique (>=2) - par parcours, pour l'éclairage d'évacuation (>=2). <p>Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou à l'arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension.</p> <p>Maintenance et entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état de fonctionnement. <p>Lampes de rechange de l'éclairage de sécurité.</p>	<p>conforme</p> <p>Pour mémoire</p> <p>conforme</p>

IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS

Ce chapitre comporte l'étendue, les méthodologies des mesurages et le résultat des différentes mesures effectuées sur les différents composants de l'installation électrique.

Si pour des raisons d'impossibilité matérielle (impossibilité de mise hors tension, inaccessibilité, etc) des vérifications n'ont pu être effectuées, les éléments concernés sont repérés dans la colonne Observations des tableaux du chapitre IV par les indications suivantes : "NVI" non vérifié pour cause d'inaccessibilité, "NVE" non vérifié pour cause d'exploitation.

IV.0 Appareils de mesures utilisés

	Désignation
Isolement :	MX 435
Résistance de prise de terre :	MX 435
Résistance de boucle de défaut :	MX 435
Continuité des circuits de protection :	MX 435
Dispositif à courant différentiel résiduel :	PONTA MESURE
Contrôleur permanent d'isolation (CPI) :	

Lorsque dans les tableaux IV.4 et IV.5 du présent chapitre, un résultat ne satisfait pas aux critères définis au chapitre IV.1-3 ci-après, il est affecté du signe * et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit dudit résultat.

Un composant de l'installation peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et essais qui lui sont associés sont satisfaisants. Dans ce cas, l'observation porte sur des prescriptions autres que celles visées par le présent chapitre et elle est explicitée au chapitre I.

IV.1 Etendue et méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

IV.1-1 Etendue des mesures

Dans le cadre de la vérification, il a été procédé en référence au paragraphe 2 de l'annexe I et au paragraphe 2.6 de l'annexe II de l'arrêté métropolitain du 26 décembre 2011 aux mesures suivantes :

* Résistance d'isolation des circuits BT sur :

- les appareils portatifs à main et mobiles de classe I,
- les matériels fixes et semi-fixes de classe I dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse,
- les circuits dont le dispositif différentiel est défectueux ou absent.

* Continuité de mise à la terre de la totalité des appareils, prises de courant et appareils d'éclairages fixes pour une vérification initiale ou sur demande de l'inspection du travail et avec un échantillonnage pour les vérifications périodiques correspondant :

- à la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux et de la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux,
- au tiers des appareils d'éclairages fixes,
- à la totalité des autres masses.

* Continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution.

* Essais de tous les dispositifs à courant différentiel résiduel existants.

* Résistance de la ou des prises de terre. Dans le cas où la prise de terre est constituée par un réseau maillé équipotential (dont l'étendue rend la mesure non significative), la valeur de la continuité du circuit de protection correspondant est indiquée dans le tableau des prises de terre du chapitre IV.3.

* Contrôle de fonctionnement des contrôleurs permanent d'isolation existants.

IV.1-2 Méthodologie des mesurages

La méthodologie repose sur les dispositions des chapitres 61 et 62 de la Norme NF C 15-100.

Mesure de la résistance d'isolation en basse tension

La mesure est effectuée entre chaque conducteur actif et la terre sous une tension adaptée à la tension assignée du circuit.

Mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection, des liaisons équipotentielles et de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution

La mesure est effectuée entre chaque masse concernée et le point le plus proche de la liaison équipotentielle principale ; en général, ce point est constitué par le distributeur de terre du tableau de distribution correspondant.

Pour la mesure des liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant : la mesure est effectuée entre chaque bornier de terre d'un tableau de distribution d'un niveau et le bornier de terre du tableau du niveau suivant. En cas d'impossibilité, il sera procédé à une vérification visuelle des connexions.

Le courant de mesure est de 200 mA au maximum sous une tension inférieure à 24 V.

Essai de fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel

Il est effectué selon l'une des 2 méthodes suivantes :

Méthode 1 (Annexe B du titre 6 de la NF C 15-100) : en raccordant l'appareil de mesure en aval du dispositif, entre une phase et un conducteur de protection relié à la terre (méthode du défaut "réel")

ou

Méthode 2 (Annexe B du titre 6 de la NF C 15-100) : en raccordant l'appareil de mesure entre un conducteur actif en amont et un autre conducteur actif en aval (essai amont / aval ou méthode de défaut "fictif"). Le courant de déclenchement est mesuré en réduisant progressivement la valeur de la résistance variable incorporée à l'appareil de mesure (seule la méthode 2 est utilisable dans les installations réalisées en schéma IT).

Mesure de la résistance des prises de terre

Elle est effectuée selon l'une des quatre méthodes suivantes :

Méthode n°1 (2 piquets)

La mesure requiert la création de 2 prises de terre auxiliaires : l'une permet d'injecter le courant de mesure, l'autre est utilisée pour la mesure de la chute de tension engendrée par ce courant.

La prise de terre auxiliaire n° 1, servant à l'injection de courant, est placée à une distance suffisante de la prise de terre à vérifier pour que leurs zones d'influence ne se chevauchent pas (si possible, une trentaine de mètres). La prise de terre auxiliaire n°2 est placée approximativement à mi-distance des autres prises de terre.

Afin de vérifier l'exactitude de la valeur de résistance directement affichée par l'appareil, deux autres mesures sont effectuées en déplaçant la prise n°2 d'environ 6 m de part et d'autre de la position initiale.

Si les 3 mesures sont concordantes (écart inférieur à 20%) la valeur retenue est la valeur moyenne.

Si les mesures ne sont pas concordantes, une nouvelle série de mesures est réalisée en éloignant la prise de terre n°1.

Méthode n°2 (mesure avec un piquet)

Cette mesure est basée sur le même principe que celle avec deux piquets.

Elle n'est utilisable qu'en schéma TT, la prise de terre de la source servant de prise n° 1.

Méthode n°3 (sans piquet)

Cette mesure s'effectue par enserrage du câble relié à la prise de terre avec une ou plusieurs pinces ampèremétriques : l'une injecte une tension, tandis que l'autre mesure le courant qui passe effectivement.

Cette mesure ne s'applique qu'aux prises de terre montées en parallèle, ceci afin de permettre le boudage du courant.

Méthode n°4 (mesure de résistance de la boucle de défaut : utilisable en schéma TT)

La mesure est réalisée à l'aide d'un appareil de mesure adapté.

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

L'essai est réalisé au moyen d'un jeu de résistances destinées à provoquer le déclenchement de la signalisation et à vérifier la validité de l'affichage numérique lorsque le CPI en est équipé.

IV.1.3 Critères d'appréciation des résultats

Mesures d'isolement

Les mesures d'isolement réalisées pour les installations du domaine BT entre conducteurs actifs et terre, sont comparées aux valeurs définies à l'article 612.3 de la norme NF C 15-100.

La mesure d'isolement est jugée satisfaisante si la valeur mesurée est supérieure aux valeurs suivantes :

0,5 M Ohm (sous 500 Volts) en BT < 500 Volts

1 M Ohm (sous 1 000 Volts) en BT > 500 Volts

Mesures de continuité des conducteurs de protection, des liaisons équipotentielles et de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution

Le résultat des mesures est comparé aux valeurs données par les références précisées ci-dessous :

a) Lors des vérifications initiales ou sur demande de l'Inspection du Travail

- Pour les installations du domaine BT :

- . paragraphe D 6.2 du guide UTE C 15-105 dans le cas des installations en schéma TN ou IT en l'absence de note de calcul, la résistance des conducteurs de protection est calculée puis comparée aux valeurs du tableau DC du paragraphe D.6.1 du guide UTE C 15-105
- . paragraphe D 6.3 du guide UTE C 15-105 dans le cas des installations en schéma TT.

- Pour les installations des domaines HTA et HTB :

- . section 413 et 613 de la norme NF C 13-100
- . parties 412 et 615 de la norme NF C 13-200.

La vérification s'effectue par un examen visuel, en cas de doute, une mesure complémentaire est réalisée

b) Lors des vérifications périodiques :

- Pour les installations du domaine BT :
 - . paragraphe D 6.3 du guide UTE C 15-105 quel que soit le schéma des liaisons à la terre.
 - Pour les installations des domaines HTA et HTB :
 - . section 613 de la norme NF C 13-100
 - . parties 412 et 615 de la norme NF C 13-200.
- La vérification s'effectue par un examen visuel, en cas de doute, une mesure complémentaire est réalisée

Mesures des résistances de prises de terre et de boucle de défaut

Le résultat des mesures est comparé aux valeurs données par :

- les articles 411 et 442 de la norme NF C 15-100,
- l'annexe 4.1 du chapitre 41 de la norme NF C 13-100,
- l'article 412 de la norme NF C 13-200.

En schéma TT, la mesure est jugée satisfaisante, si la valeur mesurée est inférieure aux valeurs suivantes :

- 50Ω pour un dispositif différentiel 1 A,
- 100Ω pour un dispositif différentiel 500 mA,
- 166Ω pour un dispositif différentiel 300 mA.

Essais des dispositifs DR

Idn étant le courant assigné de déclenchement différentiel, il est vérifié que le courant différentiel résiduel provoquant le déclenchement du dispositif est compris entre $Idn/2$ et Idn .

Essais des CPI

Les essais, réalisés par référence au document UTE C 63-080, comportent :

- le fonctionnement du dispositif d'essai incorporé,
- le fonctionnement de la signalisation optique incorporée,
- l'existence et le fonctionnement de la signalisation reportée,
- le fonctionnement de l'affichage numérique pour les CPI qui en sont équipés.

IV.2 Vérification des contrôleurs permanents d'isolement

Sans objet.

IV.3 Résistance des prises de terre

Désignation	Localisation de la borne principale de terre	Valeur Précédente (Ω)	Valeur relevée (Ω)	Barrette (état)	Mode de mesure	Obs.
Prise de terre des masses B.T.	Local TGBT		15	Fermée	Boucle	

IV.4 Vérification des tableaux et canalisations (BT)

Ces listes regroupent les mesures d'isolement des tableaux, canalisations et récepteurs (d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnés pour faciliter leur identification et leur localisation en particulier s'ils sont affectés d'une non conformité), la vérification de la présence, la mesure de la continuité des conducteurs de protection, les essais des dispositifs DR, l'examen du réglage des dispositifs de protection au regard des sections de conducteurs, et l'examen du pouvoir de coupure des dispositifs de protection.

La valeur du courant de court-circuit maximal dans le cas d'un tableau de distribution, ou le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection est indiqué entre parenthèse à la suite de la désignation du composant. Le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection tient compte des caractéristiques de l'appareil et de son éventuelle association avec le dispositif situé immédiatement en amont. Le pouvoir de coupure indiqué du dispositif est celui correspondant à sa tension d'utilisation ; de ce fait la valeur indiquée peut être inférieure à la valeur du courant de court circuit maximal, sans pour autant qu'une observation soit formulée (par exemple dans le cas d'un départ monophasé).

Eu égard aux caractéristiques des matériels électriques, il n'est pas indiqué de pouvoir de coupure du matériel lorsque la valeur du courant de court circuit maximal est égale ou inférieure à 3 kA.

Si une valeur est portée au droit du titre d'un tableau dans la colonne " PE ", elle indique la mesure de la continuité entre ce dernier et sa référence située en amont.

Nota : Lorsque le résultat d'une mesure n'est pas satisfaisant, il est affecté du signe * et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit du résultat.
Un composant de l'installation électrique peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et essais qui lui sont associés sont satisfaisants ; dans ce cas l'observation porte sur des prescriptions autres ; elle est explicitée au chapitre I.

Vérification des tableaux et canalisations (page n° 1)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, le fonctionnement des dispositifs DR, la présence d'un conducteur de protection associé à la canalisation d'alimentation de tout circuit, la continuité des circuits de protection et l'isolation.

Désignation - Emplacement	Section (mm ²)	I _z (A)	Protection		Dispositif DR			I _{PE} (4) (Ω)	I _{isol} (MΩ)	Obs. n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	I _{dn}	Tempo (2)	Essai (3)			
LOGETTE COMPTAGE										
Interrupteur général				4I	400					2
Disjoncteur général (PdC = 36 kA)	4X240	310	4DD	230	1000		S			
LOCAL TGBT										
TGBT										
Protection AU	5G1,5	15	1DDN	6	30		S			4
Interrupteur général				4I	400					
Télécommande BAES				1DDN	6	30	S			
Baie de brassage	3G2,5	24	1DDN	16	30		S			
Général local				4ID	25	30	S			
PC local	3G2,5	24	1DN	16						
Clim local	3G2,5	24	1DN	16						
Eclairage local + extérieur	3G1,5	17	1DN	10						
Protection interrupteur horaire				1DN	2					
Général éclairage extérieur				2ID	40	30	S			
Candélabres voirie	3G2,5	24	2D	10						
En attente				2D	10					
Batterie compensation fixe (10 kVAR)	3X10	57	3D	32						
Départ TD accusé	3G10	57	2D	40						
Départ TD 2 - STEP	5G10	57	4D	40						
Batterie compensation auto (125 kVAR-174A)	3X70+25	246	4D	250						5, 6
Départ SERRE (125 kVA)	4X1X120+50	346	4D	250						
Départ STEP (145 kVA)	4X70+25	246	4D	250						
ARMOIRE SERRES										
COMMUN SERRES										
Module parasurtenseur 1F1				3F	63					
Interrupteur général 1Q1				4I	250					
Chambre 1 2F1				3F	63					
Chambre 2 2F2				3F	63					
Protection entrainement volets 10F1				2D	6					
11F1				4D	16					

(1) C : Contacteur
F : Fusible gl, gF ou gG
D : Disjoncteur
SF : Sectionneur-Fusibles
I : Interrupteur
DC : Discontacteur
IF : Interrupteur-fusibles
DD : Disjoncteur Différentiel
AD : Fusible AD
ID : Interrupteur différentiel
aM : Fusible aM
PC : Prise de courant
RT : Relais Thermique
* : Pdc par filiation

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles ; la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre ;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

I_z : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.

(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n° 2)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, le fonctionnement des dispositifs DR, la présence d'un conducteur de protection associé à la canalisation d'alimentation de tout circuit, la continuité des circuits de protection et l'isolation.

Désignation - Emplacement	Section (mm ²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR				Isol (MΩ)	Obs. n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Idn	Tempo (2)	Essai (3)	PE (4) (Ω)		
Général 11F3			4ID	40	300		S			
20F1/21F1			2D	6						7
25F1 (transfo 25T1 10A)			3D	3						
25F2/25F3/25F4 (Sortie transfo 25T1 10A)			1DN	6						
11F2 Surveillance phase			3D	0,5						
30F1/30F2/30F3 projecteurs led			2D	16						
31F1 Ventilateur filtre bio 1 (30A)	4G16	62	3D	30						
32F1 Ventilateur filtre bio 2 (30A)	4G16	62	3D	30						
33F1 (vannes arrosage filtres bio)			2D	10						
CHAMBRE 1										
104F1			4D	16						
Général 104F2			4ID	40	300		S			
105F1/106F1			2D	6						8
107F1 (transfo 107T1 10A)			3D	3						
107F2/107F3/107F4 (Sortie transfo 25T1 10A)			1DN	6						
104F3			3D	0,4						
120F1			3D	16						
130F1			3D	25						
132F1			3D	0,5						
134F1			3D	0,5						
136F1			3D	0,5						
138F1			3D	0,5						
121F1			3D	6						
123F1			3D	6						
131F1			3D	6						
133F1			3D	6						
135F1			3D	6						
137F1			3D	6						
CHAMBRE 2										
204F1			4D	16						
Général 204F2			4ID	40	300		S			

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur IF : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD
 F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel
 aM : Fusible aM PC : Prise de courant RT : Relais Thermique
 ° : Pdc par filiation

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles ;
 la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre ;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.

(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n° 3)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, le fonctionnement des dispositifs DR, la présence d'un conducteur de protection associé à la canalisation d'alimentation de tout circuit, la continuité des circuits de protection et l'isolement.

Désignation - Emplacement	Section (mm ²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (Ω)	Isol (MΩ)	Obs. n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Idn	Tempo (2)	Essai (3)			
205F1/206F1			2D	6						9
207F1 (transfo 207T1 10A)			3D	3						
207F2/207F3/207F4 (Sortie transfo 25T1 10A)			1DN	6						
204F3			3D	0,4						
220F1			3D	16						
230F1			3D	25						
232F1			3D	0,5						
234F1			3D	0,5						
236F1			3D	0,5						
238F1			3D	0,5						
221F1			3D	6						
223F1			3D	6						
231F1			3D	6						
233F1			3D	6						
235F1			3D	6						
237F1			3D	6						
BUREAU STEP										
ARMOIRE STEP	4X70+25	246								<2
Protection AU 03Q1			2D	2						
Interrupteur général			4I	160						
81Q1 COFFRET PRESSE A VIS			3D	10						
85Q1 COFFRET PREPARATION POLYMERÉ DESHY			3D	10						
91Q1 COFFRET PREPARATION POLYMERÉ			3D	10						
FLOTATION										
100Q1 COFFRET COMMANDE FILTRE			3D	6						
PC automate			1DDN	16	30		S			
Alim onduleur			1DN	16						10
Sortie onduleur			1DDN	6	300		S			
51QM1 Turbine surface			3D/VAR	80						
42QM1 Pompe 1 bassin tampon			3D/VAR	10						
44QM1 Pompe 2 bassin tampon			3D/VAR	10						

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur IF : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD
 F : Fusible gI, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel
 aM : Fusible aM PC : Prise de courant RT : Relais Thermique
 ° : Pdc par filtration

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles ;
 la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre ;
 la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et indiquant l'estimation du facteur global de correction.

(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n° 4)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, le fonctionnement des dispositifs DR, la présence d'un conducteur de protection associé à la canalisation d'alimentation de tout circuit, la continuité des circuits de protection et l'isolement.

Désignation - Emplacement	Section (mm ²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) (Ω)	Isol (MΩ)	Obs. n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Idn	Tempo (2)	Essai (3)			
57QM1 Racleur surface			3D/VAR	2,5						
72QM1 Pompe extraction 1			3D/VAR	10						
74QM1 Pompe extraction 2			3D/VAR	10						
76QM1 Pompe recirculation			3D/VAR	10						
87QM1 Pompe injection 1			3D/VAR	4						
89QM1 Pompe injection 2			3D/VAR	4						
92QM1 Pompe injection 1			3D/VAR	4						
95QM1 Pompe injection 2			3D/VAR	4						
101QM1 Compresseur 1			3DM	6						
101QM1 Compresseur 2			3DM	6						
101QM3 Sécheur air			3DM	1,3						
30QM1			3DM	2						
34QM1			3DM	4						
37QM1 (H.S)			3DM	16						
40QM1			3DM	8						
54QM1			3DM	8						
60QM1			3DM	22						
62QM1			3DM	22						
66QM1			3DM	8						
68QM1			3DM	3						
82QM1			3DM	6						
Extracteur d'air			3DM	0,6						
97QM1			3DM	1,1						
98QM1			3DM	26						
99QM1			3DM	26						
47QM1 Tamis trommel			3DM	2						
TD 2 - STEP	5G10	57							<2	
Interruuteur général			4I	63						
Télécommande BAES	2X1,5	17	1FN	2						
Général éclairage			4ID	40	30			S		
4 départs éclairages	3G1,5	17	1DN	10						

(1) C : Contacter D : Disjoncteur I : Interruuteur IF : Interruuteur-fusibles AD : Fusible AD
 F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacter DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interruuteur différentiel
 aM : Fusible aM PC : Prise de courant RT : Relais Thermique
 ° : Pdc par filiation

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles ;
 la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre ;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NV1 : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NV2 : Non vérifié pour cause d'exploitation

Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et induisant l'estimation du facteur global de correction.

(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

Vérification des tableaux et canalisations (page n° 5)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, le fonctionnement des dispositifs DR, la présence d'un conducteur de protection associé à la canalisation d'alimentation de tout circuit, la continuité des circuits de protection et l'isolement.

Désignation - Emplacement	Section (mm ²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			Isol (MΩ)	Obs. n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Idn	Tempo (2)	Essai (3)		
Général PC			4ID	40	30		S		
4 départs PC	3G2,5	24	1DN	16					
Général divers			4ID	40	30		S		
Chauffe eau	3G2,5	24	1DN	16					
Extracteur d'air	3G1,5	17	1DN	10					
Clim bureau	3G2,5	24	1DN	16					
Eclairage	3G2,5	24	1DN	10					
TD BUREAU ACCUEIL	3G10	57						≤2	
Interrupteur général			2I	63					
Télécommande BAES	2X1,5	17	1FN	2					
Général 1			2ID	40	30		S		
2 départs éclairages	3G1,5	17	1DN	10					
Portail	3G1,5	17	1DN	10					
Général 2			4ID	40	30		S		
4 départs PC/CLIM	3G2,5	24	1DN	16					
Chauffe eau	3G2,5	24	1DN	16					
Onduleur (NON UTILISE)			2D	20					
Général sortie ondulée (NON UTILISE)			2D	63					
Présence tension			1FN	2					
2 Départs PC ondulées (non utilisés)			1DON	16	30		S		

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur IF : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD
 F : Fusible gl, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel
 aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
 PC : Prise de courant ° : Pdc par filiation

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles ; la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre ;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.

(2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

IV.5 Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant

Ces listes regroupent les mesures d'isolation des récepteurs, la vérification de la présence et la mesure de la continuité des conducteurs de protection sur les récepteurs, les appareils d'éclairage et les prises de courant (à l'exception bien entendu des appareils de classe II) ; de plus d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnées pour faciliter leur identification et leur localisation, en particulier, s'ils sont affectés d'une non-conformité. Elles regroupent également, le cas échéant, l'examen du réglage des dispositifs de protection eu égard à l'intensité nominale du récepteur, l'examen des conditions de mise en oeuvre, du matériel et de l'adéquation du degré de protection avec les influences externes du local ou de l'emplacement où le composant est installé.

L'absence d'indication de classe d'isolation pour un matériel donné signifie que le dit matériel est de classe I.

Nota : Lorsque le résultat d'une mesure n'est pas satisfaisant, il est affecté du signe * et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit du résultat.
Un composant de l'installation électrique peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et des essais qui lui sont associés sont satisfaisants ; dans ce cas l'observation porte sur des prescriptions autres ; elle est explicitée au chapitre I.

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n° 1)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, la continuité des circuits de protection et l'isolation.

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)		Appareils d'éclairage		Prises élec.		Continuité (Ω)	Isol (MΩ)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Existants	Vérifiés	Existantes			
PARTIE BUREAUX										
ACCUEIL					2	2		16		
B.A.E.S				II	2	2				
Clim	1									
Bureautiques	6	PC	16							
OFFICE					2	2	1	1		
B.A.E.S				II	1	1				
Clim	1									
Matériel(s) amovible(s) de classe I	2	PC								
Chauffe eau	1									
SALLE D'EAU					1	1				
SANITAIRES					2	2				
PARTIE STEP										
BUREAU STEP						3	3	10		
BAES	1									
Clim	1									
Armoires électrique	2									
Bureautiques	5	PC								
Réfrigérateur	1	PC								
Fontaine eau	1	PC								
Prolongateur orange alimentant le réfrigérateur et la fontaine à eau										11
ZONE MV										
Tamis rotatif 10 mm DEG15A (I=1,79A)	1									
Vis sable VS15A (I=3,23A)	1									
Hydroéjecteur AS16A H.S (I=8,5A)	1									
Dilacérateur BR060A (I=4,53A)	1									
LOCAL TECHNIQUE						9	0	2	2	
B.A.E.S				II	1	1				
Pompe WP80B.1										12
Extracteur local (I=0,60A)	1									

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur AD : Fusible AD
 DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel aM : Fusible aM
 PI : Protection Inténe IF : Interrupteur Fusible F : Fusible gI, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles
 RT : Relais Thermique PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
 BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles ;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre ;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n° 2)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, la continuité des circuits de protection et l'isolement.

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.			Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Existants	Vérifiés	Existantes	Vérifiées	Continuité (Ω)	
Pompes bassin tampon P20A/P20B (I=6,9A)	2									
Agitateur bassin tampon AG20A (I=NVI)	1									
Pompes présurisation P40A/P40B (I=12,4A)	2									
Pompes extraction P80A/P80B/P80C (I=2,42A)	3									
Pompes eau industrielle WP7A/WP7B (I=23,7A)	2									
Pompe filtre eau industrielle (I=1,24A)	1									
Pompes WP81A/B/C/D (I=1,9A)	4									
Pompe prépa polymère flottateur agitateur (I=1,18A)	1									
Pompe prépa polymère flottateur injection (I=1,18A)	1									
Pompe prépa polymère presse agitateur (I=1,18A)	1									
Pompe prépa polymère presse injection (I=1,18A)	1									
Compresseurs air C90A/B (I=5,1A)	2									
Extraceur air vicié (I=1,67A)	1									
Presse à vis WC70A (I=1,34A)	1									
Convoyeur presse DS70A (I=4,27A)	1									
ZONE BASSIN AERATION										
Turbine (I=40,1A)	1									
Agitateur (I=NVI)	1									
ZONE BACHE A BOUE										
Agitateur (I=NVI)	1									
Flottateur RG40A (I=0,55A)	1									
Tromel 3mm DEG22A (I=1,79A)	1									
PARTIE SERRE										
Ventilateurs (I=NVI)	18					20	20			
Extracteur 15KW	2									
Robot Amélie (I=NVI)	1									
Robot Proc (I=NVI)	1									
LOCAL TGBT										
B.A.E.S					II	1	1			
Baie info	1									

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur AD : Fusible AD
 DC : Discontacteur DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel SF : Sectionneur-Fusibles
 PI : Protection Interne IF : Interrupteur Fusible AF : Fusible aM
 F : Fusible gl, gF ou gG BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
 RT : Relais Thermique PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles ;
 la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre ;
 la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n° 3)

La vérification a porté sur la protection contre les surintensités, la continuité des circuits de protection et l'isolement.

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Continuité (Ω)	Isol (MΩ)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Existant	Vérifiés	Exis tantes	Véri fiées			
Armoires électrique	2										
Clim	1										
Batterie compensation	2										
EXTERIEUR											
Spots éclairage IP66					11	0		3			

(1) **C** : Contacteur **D** : Disjoncteur **I** : Interrupteur **AD** : Fusible AD **SF** : Sectionneur-Fusibles
DC : Disjoncteur différentiel **DD** : Disjoncteur Différentiel **ID** : Interrupteur différentiel **aM** : Fusible aM **PC** : Racordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
PI : Protection Interne **IF** : Interrupteur Fusible **F** : Fusible gl, gf ou gG **BAES** : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
RT : Relais Thermique **PLES** : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles ; la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre ; la lettre NT indique l'absence de dispositif de protection sur les pôles neutre et terre.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

Dans le cas où les récepteurs possèdent une fonction CE : identifie une machine portant



ANNEXE 5

VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS



ANNEXE 6

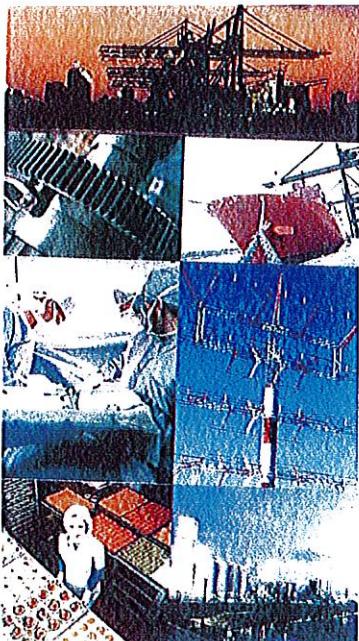


EPURATION ET SECHAGE SERVICES

BP 82
98830 DUMBEA

A l'attention de M. David ROBERT

RAPPORT DE VÉRIFICATION EQUIPEMENT MECANIQUE



Vérification ponctuelle

Vérification effectuée le : 27 Octobre 2020

Rapport n° : 20.ANC.866.LE/RA01

Installations vérifiées :

- Palan et potences



APAVE SUDEUROPE SAS

Agence de Nouméa

200, rue Gervolino, PK6, Immeuble AS DE TREFFLE (2^{ème} étage)
BP 4012 — 98846 NOUMÉA Cedex
Tél. : 00 687 44 77 00 – Fax : 00 687 44 77 01
E-mail : caledonie@apave.nc

EPURATION ET SECHAGE SERVICESBP 82
98830 DUMBEAA l'attention de **M. David ROBERT**

Nouméa, le 25 Novembre 2020

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, en 1 exemplaire, le compte rendu de vérification concernant :

- Vérification périodique ou ponctuelle des équipements suivants :
 - ♦ Appareils de levage
- Le registre réglementaire n'a pas été visé

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Adresse de l'installation visitée :

338, rue de l'industrie
Dumbéa
98835 Dumbéa

Vérificateur : M. Sylvain MOINARDEAU

Définition des missions APAVE

La prestation de l'APAVE se limite aux seules opérations décrites dans le présent rapport ou à celles dans les missions définies ci-dessous. Les codes de missions sont rappelés dans les corps du rapport.

CONTENU DES MISSIONS DE BASE :

Les examens des inspections effectués dans le cadre des missions de base comportent :

- L'examen visuel de l'état de conservation des parties visibles sans démontage de l'appareil et, le cas échéant, de son chemin de roulement ou support pour lequel un moyen d'accès adapté aux points de vérification est mis à la disposition des vérificateurs.
- Dans le cas des appareils de levage des essais permettant de vérifier expérimentalement le fonctionnement de l'appareil et l'efficacité des dispositifs suivants : freins, limiteurs de vitesse, limiteurs de course ; certains de ces essais sont réalisés en charge si les charges sont à pied d'œuvre près de l'appareil lors de sa vérification ; en outre, si la charge mise à disposition le permet, l'efficacité du dispositif limitant l'état de charge de l'appareil est vérifiée.

Limites aux missions de base :

- La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essais particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou dans le cadre d'une mission complémentaire.

Sont exclues des missions de base les opérations qui relèvent de la responsabilité :

- Des constructeurs qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en œuvre et la conformité des équipements aux règles qui leur sont applicables.
- Des utilisateurs, seuls chargés de la vérification de l'adéquation de l'appareil à ses conditions d'emploi, du respect des consignes d'utilisation et de l'aptitude des préposés à la conduite.
- Des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la maintenance et le maintien de l'état de conformité de l'équipement.
- Des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis notamment pour l'implantation de certains engins de chantier à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux et municipaux.

MISSION DE BASE	
B1	EXAMENS ET ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS DE MANUTENTION
B10	lors de la première mise en service dans l'établissement
B15	lors de la remise en service dans l'établissement à la suite d'un démontage suivie d'un remontage
	à la suite d'un changement de site d'exploitation ou des conditions d'utilisation
	à la suite d'un accident
	après réparation ou transformation
B4	VERIFICATION DE L'ETAT DE CONFORMITE
B42	à la demande de l'inspection du travail
B43	hors demande de l'inspection du travail
B44	des appareils en service (diagnostic)
AUTRES MISSIONS - Ces missions sont effectuées que si le contrat les mentionne expressément	
C1	CONTROLE ELECTRIQUE
C11	Examen de conformité de l'équipement électrique à des dispositions normatives (à préciser)
C2	ESSAIS PARTICULIERS
C21	Essai du parachute et/ou du limiteur de vitesse
C22	Essai du dispositif limitant l'état de charge
C23	Essai du limiteur de devers
C24	Essai des freins de secours et/ou de sécurité
C25	Essai de dispositifs s'opposant au dépassement des conditions d'emploi
FORMATION A LA CONDUITE	
B2	VERIFICATIONS PERIODIQUES
B20	de prise en charge par l'APAVE
B21	annuelle
B22	semestrielle
B23	trimestrielle
B24	ponctuelle
Repère d'Inspection : Cette vignette apposée sur l'équipement ne constitue pas une marque ou une attestation de conformité ou de sécurité.	
B5	ASSISTANCE TECHNIQUE
C3	EXAMENS PARTIELS
C4	CONTROLE DE CARACTERISTIQUE
C41	Contrôle dimensionnel
C42	Contrôle de performances
C5	EXAMENS ET ESSAIS PARTICULIERS
C50	Selon un cahier des charges ou une spécification
C51	Selon des normes spécifiques
C52	A l'aide de moyens d'investigations spéciaux
C53	Examen technique d'un ascenseur ou monte-charge
C6	ASSISTANCE A L'EXAMEN D'ADEQUATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

PALANS, PONTS ROULANTS, PORTIQUES

LISTE DES POINTS VÉRIFIÉS PÉRIODIQUEMENT SELON LES CONDITIONS FIXÉES PAR
L'ARRETE N° 2012-605/GNC DU 20 MARS 2012

1. ACCES INSTALLES A DEMEURE (2)	9. MECANISMES
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite....	9.1 Groupe moto-reducteurs (F)
1.3 Autres accès pour entretien et vérification	9.2 Organes de transmission, accouplements (F)
2. CHEMIN DE ROULEMENT-SUPPORT (20)	9.3 Freins de levage de service (F)
2.1 Rails et poutres de roulement, fixations	9.4 Limitation de vitesse (absence d'emballage) (3) (F)
2.2 Poteaux, corbeaux, potence, ancrages	9.5 Freins de mouvements horizontaux (2) (F)
2.3 Butoirs, amortisseurs	9.6 Immobilisation hors service (2) (5) (F)
3. CHARPENTE ET OSSATURE DE L'APPAREIL	9.7 Autres freins (secours, sécurité...) (2) (41)
3.1 Poutres, sommiers, palées	9.8 Protection des organes mobiles de transmission
3.2 Chariot, galets, guidages	10. DISPOSITIFS DE SECURITE (4)
3.3 Assemblage, liaisons	10.1 Limiteurs de course haute ou dispositif équivalent (F)
4. SOURCES D'ENERGIE	10.2 Autres limiteurs de course/hors course (2) (F)
4.1 Dispositif de séparation générale (F)	10.3 Limiteur de charge (2) (3) (F)
4.2 Equipements et canalisations (1)	10.4 Dispositif anticollision (2) (F)
4.3 Protection des pièces nues sous tension (1)	10.5 Sécurité de timon (2) (F)
4.4 Trolleys enrouleur (2) (F)	10.6 Autres dispositifs de sécurité (F)
5. ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL (2)	11. PRESCRIPTIONS DIVERSES
5.2 Eclairage de l'accès au poste de conduite (6)	11.1 Affichage capacités
5.3 Eclairage des zones de maintenance (21) (F)	11.2 Consignes de sécurité
6. CABINE – POSTE DE CONDUITE	(F) Essai de fonctionnement
6.1 Constitution, fixation, plancher	Légendes :
6.2 Protection contre les chutes de hauteur (6)	(1) les moyens de prévention contre les risques d'origine électrique doivent par ailleurs faire l'objet des vérifications spécifiques prévues par
6.3 Visibilité (vitrage, essuie-glaces) (F)	<ul style="list-style-type: none"> – le décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 (Texte de métropole) – la délibération n° 51 CP du 10 mai 1989 (Texte du territoire)
6.4 Chauffage en cabine	
6.5 Extincteur en cabine	
6.6 Evacuation de secours	
6.7 Siège	
6.8 Eclairage (2) (F)	
7. ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	
7.1 Mise en marche/Arrêt normal-selecteur (F)	(3) En cas d'impossibilité de réaliser cet essai, le rapport devra en porter la mention et rappeler à l'utilisateur la nécessité de réaliser cet essai.
7.2 Identification des organes de service	
7.3 Retour automatique au point neutre (8) (F)	(4) Au sens de la norme NF EN 292-1 pour les appareils de levage, ces dispositifs comprennent notamment les limiteurs de course, limiteur de charge, de moment, détecteurs de survitesse, etc....
7.4 Autres arrêts accessibles (urgence...) (2) (F)	
7.5 Avertisseur sonore, lumineux (F)	
7.6 Indicateurs (22)	
8. SUSPENTES, TAMBOURS, POULIES, DISPOSITIFS DE PRÉHENSION	
8.1 Suspentes (câbles ou chaînes)	
8.2 Attaches	
8.3 Tambours, poulies, noix	
8.4 Moufles et crochets	
8.5 Autres dispositifs de préhension (bennes, grappins, électroaimants...) (F)	

REMARQUES GÉNÉRALES

Néant

EPURATION ET SECHAGE SERVICES

BP 82
98830 DUMBEA

RAPPORT DE VÉRIFICATION

MISSION EFFECTUÉE :

Code mission : B20

Date de vérification : 27 Octobre 2020

Vérificateur : M. Sylvain MOINARDEAU

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Numéro : /

Repère : /

APPAREIL OU ÉQUIPEMENT EXAMINÉ

Désignation : Palan

Emplacement : /

Constructeur : VERLINDE

Marque : VERLINDE

N° d'identification : 172057

Type : VHR - S

Année (plaque) : 2017

Charge(s) (kg) : 2 000 kg

Portée : Sans objet

Hauteur (m) : Sans objet

Particularité : Equipement marqué CE.

- Palan sur monorail avec trolley à déplacement manuel
- Palan à chaîne avec linguet de sécurité

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Non vérifié : la mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention

Conditions de la vérification : examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Référentiel réglementaire : Arrêté n° 2012-605/GNC du 20 mars 2012

Charges disponibles : 1 000 kg

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**CONCLUSION**

L'examen et les essais à la charge disponible n'ont pas révélé d'anomalie s'opposant à l'utilisation de l'appareil.

Préalablement à son utilisation avec une charge proche de la charge nominale, faire procéder à un essai de fonctionnement à cette charge.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation à formuler

ÉLÉMENT(S) NON VÉRIFIÉ(S) ET MOTIF(S)

Néant

EPURATION ET SECHAGE SERVICESBP 82
98830 DUMBEA**RAPPORT DE VÉRIFICATION****MISSION EFFECTUÉE :**

Code mission : B20

Date de vérification : 27 Octobre 2020

Vérificateur : M. Sylvain MOINARDEAU

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Numéro : /

Repère : /

APPAREIL OU ÉQUIPEMENT EXAMINÉ

Désignation : Potence

Emplacement : /

Constructeur : HAACON

Marque : HAACON

N° d'identification : 1019116-03-00-001

Type : 4553.1,5 / 209768

Année (plaque) : 2017

Charge(s) (kg) : 150 kg

Portée : Sans objet

Hauteur (m) : Sans objet

Particularité : Equipement marqué CE.

- Potence avec treuil manuel
- Câble de levage

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Non vérifié : la mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention

Conditions de la vérification : examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Référentiel réglementaire : Arrêté n° 2012-605/GNC du 20 mars 2012

Charges disponibles : 100 kg

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**CONCLUSION**

L'examen et les essais à la charge disponible n'ont pas révélé d'anomalie s'opposant à l'utilisation de l'appareil.
Préalablement à son utilisation avec une charge proche de la charge nominale, faire procéder à un essai de fonctionnement à cette charge.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation à formuler

ÉLÉMENT(S) NON VÉRIFIÉ(S) ET MOTIF(S)

Néant

EPURATION ET SECHAGE SERVICESBP 82
98830 DUMBEA**RAPPORT DE VÉRIFICATION****MISSION EFFECTUÉE :**

Code mission : B20

Date de vérification : 27 Octobre 2020

Vérificateur : M. Sylvain MOINARDEAU

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Numéro : /

Repère : /

APPAREIL OU ÉQUIPEMENT EXAMINÉ

Désignation : Potence

Emplacement : /

Constructeur : HAACON

Marque : HAACON

N° d'identification : 1019116-03-00-003

Type : 4553.1,5 / 209768

Année (plaque) : 2017

Charge(s) (kg) : 150 kg

Portée : Sans objet

Hauteur (m) : Sans objet

Particularité : Equipement marqué CE.

- Potence avec treuil manuel
- Câble de levage

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Non vérifié : la mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention

Conditions de la vérification : examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Référentiel réglementaire : Arrêté n° 2012-605/GNC du 20 mars 2012

Charges disponibles : 100 kg

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**CONCLUSION**

L'examen et les essais à la charge disponible n'ont pas révélé d'anomalie s'opposant à l'utilisation de l'appareil.

Préalablement à son utilisation avec une charge proche de la charge nominale, faire procéder à un essai de fonctionnement à cette charge.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation à formuler

ÉLÉMENT(S) NON VÉRIFIÉ(S) ET MOTIF(S)

Néant



ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES

Page : 12/17

Date : 25 Novembre 2020
N° Rapport : 20.ANC.866.LE/RA01

EPURATION ET SECHAGE SERVICES

BP 82
98830 DUMBEA

RAPPORT DE VÉRIFICATION

MISSION EFFECTUÉE :

Code mission : B20

Date de vérification : 27 Octobre 2020

Vérificateur : M. Sylvain MOINARDEAU

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Numéro : /

Repère : /

APPAREIL OU ÉQUIPEMENT EXAMINÉ

Désignation : Potence

Emplacement : /

Constructeur : HAACON

Marque : HAACON

N° d'identification : 1024135-01-00-001

Type : 4553.1,5 / 209768

Année (plaque) : 2017

Charge(s) (kg) : 150 kg

Portée : Sans objet

Hauteur (m) : Sans objet

Particularité : Equipement marqué CE.

- Potence avec treuil manuel
- Câble de levage

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Non vérifié : la mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention

Conditions de la vérification : examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Référentiel réglementaire : Arrêté n° 2012-605/GNC du 20 mars 2012

Charges disponibles : 100 kg



ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES

Page : 13/17

Date : 25 Novembre 2020
N° Rapport : 20.ANC.866.LE/RA01

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

CONCLUSION

L'examen et les essais à la charge disponible n'ont pas révélé d'anomalie s'opposant à l'utilisation de l'appareil.

Préalablement à son utilisation avec une charge proche de la charge nominale, faire procéder à un essai de fonctionnement à cette charge.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation à formuler

ÉLÉMENT(S) NON VÉRIFIÉ(S) ET MOTIF(S)

Néant

EPURATION ET SECHAGE SERVICES

BP 82
98830 DUMBEA

RAPPORT DE VÉRIFICATION

MISSION EFFECTUÉE :

Code mission : B20

Date de vérification : 27 Octobre 2020

Vérificateur : M. Sylvain MOINARDEAU

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Numéro : /

Repère : /

APPAREIL OU ÉQUIPEMENT EXAMINÉ

Désignation : Potence

Emplacement : /

Constructeur : HAACON

Marque : HAACON

N° d'identification : 1021369-04-00-001

Type : 4553.1,5 / 209768

Année (plaque) : 2017

Charge(s) (kg) : 150 kg

Portée : Sans objet

Hauteur (m) : Sans objet

Particularité : Equipement marqué CE.

- Potence avec treuil manuel
- Câble de levage

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Non vérifié : la mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention

Conditions de la vérification : examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Référentiel réglementaire : Arrêté n° 2012-605/GNC du 20 mars 2012

Charges disponibles : 100 kg

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**CONCLUSION**

L'examen et les essais à la charge disponible n'ont pas révélé d'anomalie s'opposant à l'utilisation de l'appareil.

Préalablement à son utilisation avec une charge proche de la charge nominale, faire procéder à un essai de fonctionnement à cette charge.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation à formuler

ÉLÉMENT(S) NON VÉRIFIÉ(S) ET MOTIF(S)

Néant



ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES

Page : 16/17

Date : 25 Novembre 2020
N° Rapport : 20.ANC.866.LE/RA01

EPURATION ET SECHAGE SERVICES

BP 82
98830 DUMBEA

RAPPORT DE VÉRIFICATION

MISSION EFFECTUÉE :

Code mission : B20

Date de vérification : 27 Octobre 2020

Vérificateur : M. Sylvain MOINARDEAU

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Numéro : /

Repère : /

APPAREIL OU ÉQUIPEMENT EXAMINÉ

Désignation : Potence

Emplacement : /

Constructeur : HAACON

Marque : HAACON

N° d'identification : 1019116-03-00-006

Type : 4553.1,5 / 209768

Année (plaque) : 2017

Charge(s) (kg) : 150 kg

Portée : Sans objet

Hauteur (m) : Sans objet

Particularité : Equipement marqué CE.

- Potence avec treuil manuel
- Câble de levage

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Non vérifié : la mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et les règles générales de prévention

Conditions de la vérification : examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement

Référentiel réglementaire : Arrêté n° 2012-605/GNC du 20 mars 2012

Charges disponibles : 100 kg

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**CONCLUSION**

L'examen et les essais à la charge disponible n'ont pas révélé d'anomalie s'opposant à l'utilisation de l'appareil.

Préalablement à son utilisation avec une charge proche de la charge nominale, faire procéder à un essai de fonctionnement à cette charge.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation à formuler

ÉLÉMENT(S) NON VÉRIFIÉ(S) ET MOTIF(S)

Néant